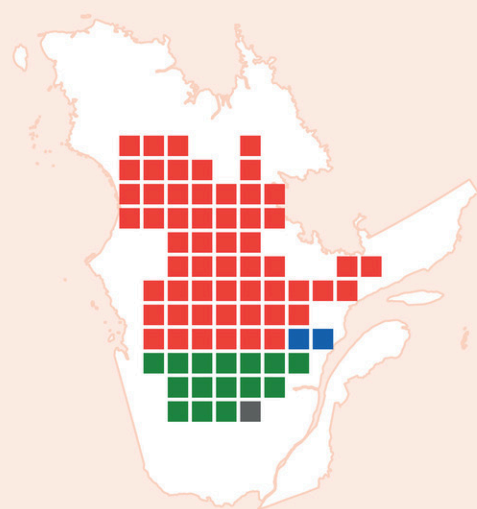


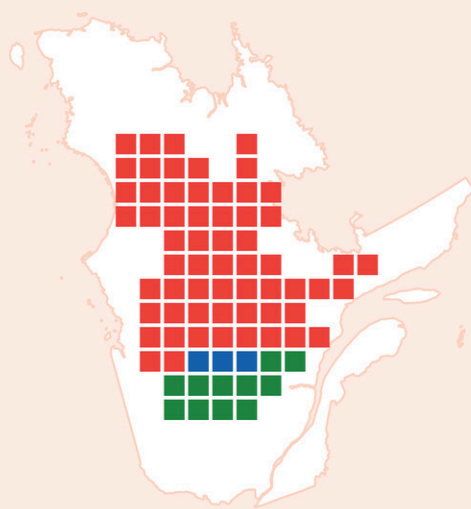
PERSPECTIVES

La bataille des bleus

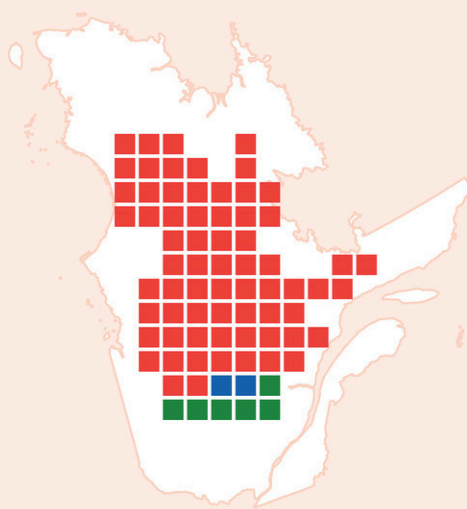
Les partis fédéraux se sont tour à tour, au fil des ans, arraché le Québec. Si les libéraux de Justin Trudeau dominent largement dans les sondages ici, le Bloc québécois et le Parti conservateur ambitionnent tout de même chacun de faire des gains. Et pour y arriver, tous deux cherchent à se coller à la Coalition avenir Québec. Mise en contexte, en pages B 2 et B 3.



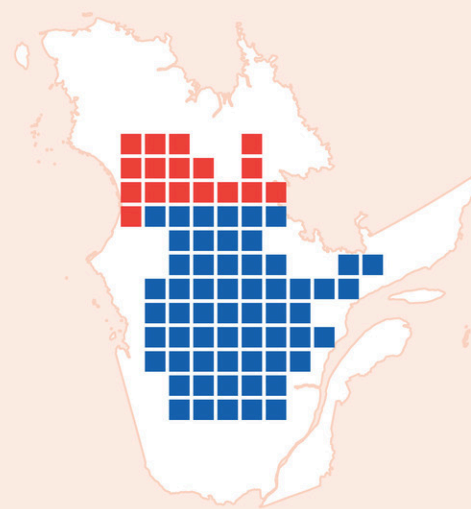
1972



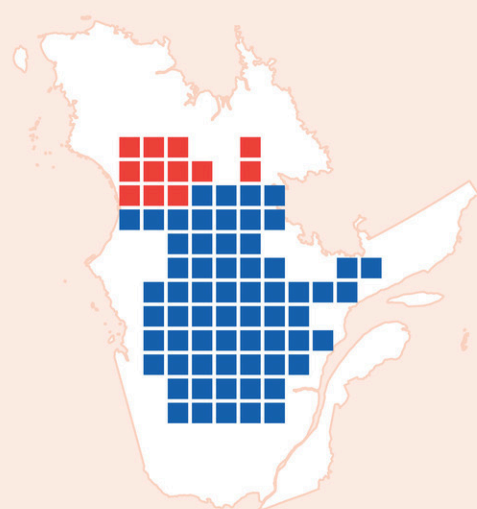
1974



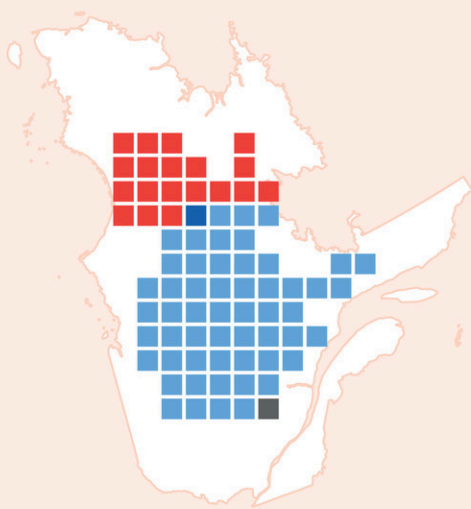
1979



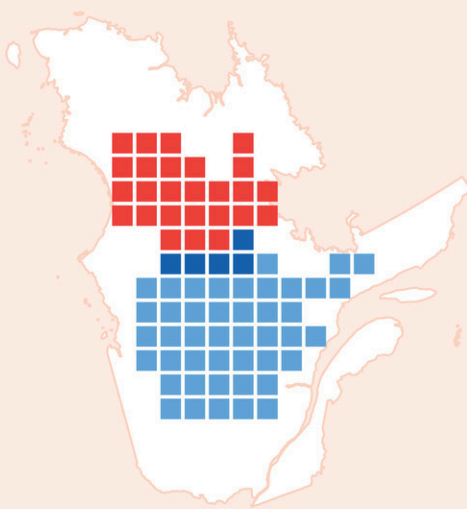
1984



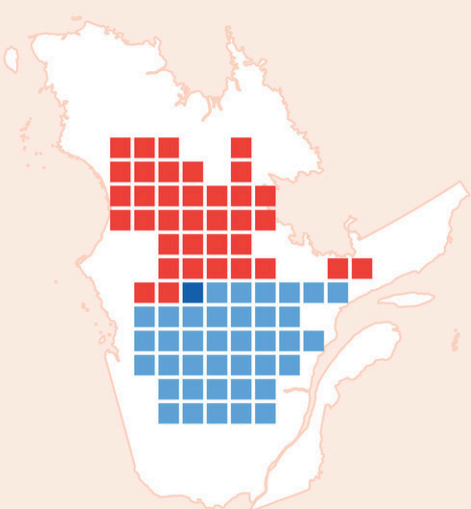
1988



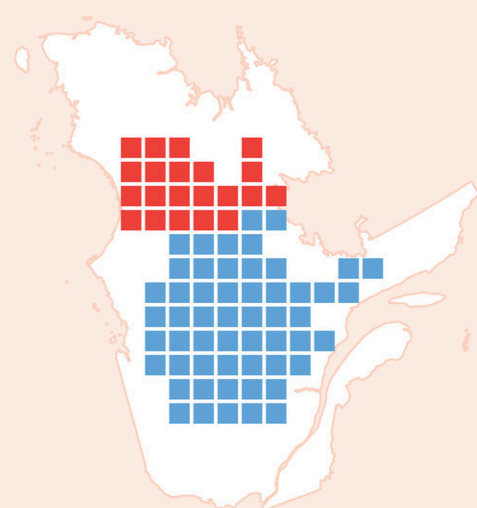
1993



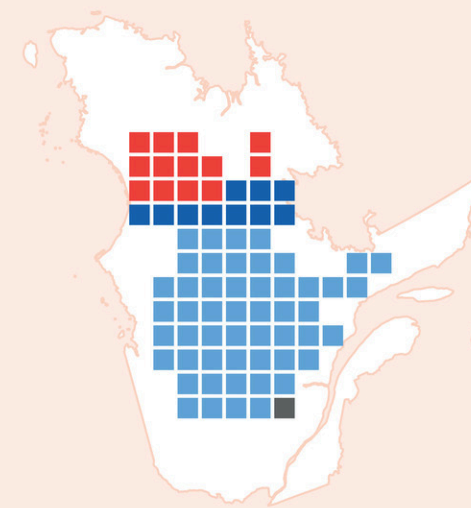
1997



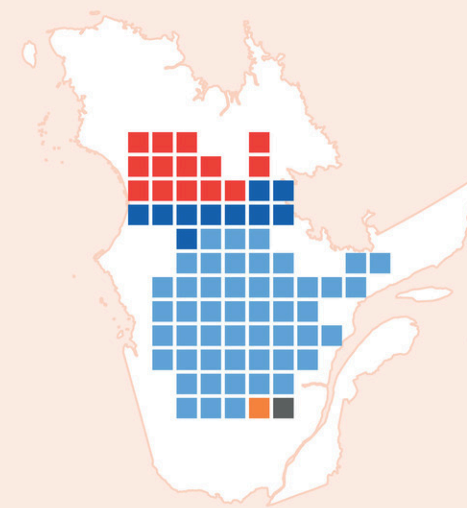
2000



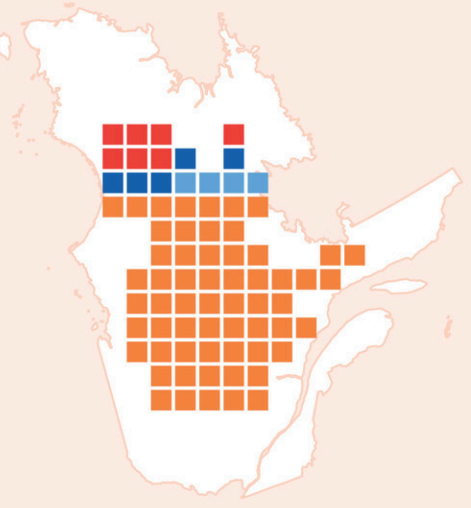
2004



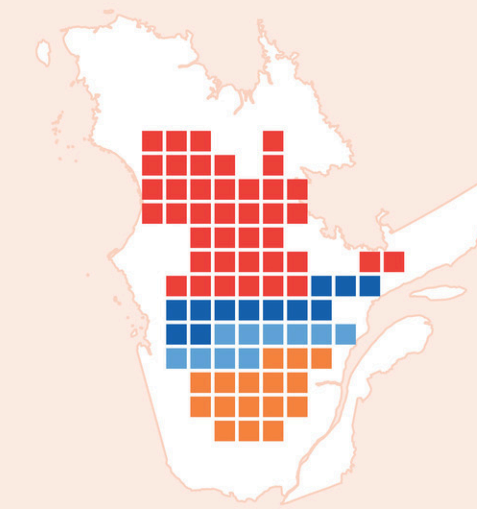
2006



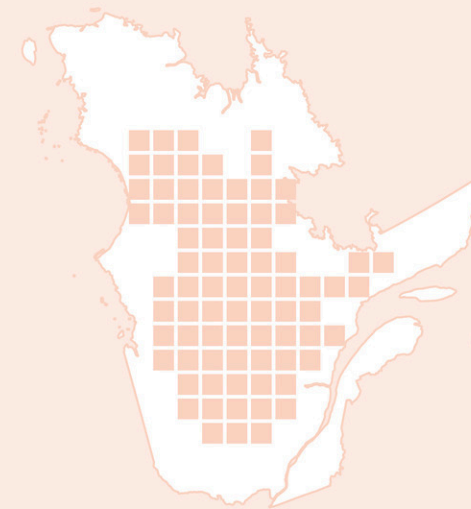
2008



2011



2015



2019

Légende

- PARTI LIBÉRAL DU CANADA
- PARTI CONSERVATEUR DU CANADA
- BLOC QUÉBÉCOIS
- NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE
- PARTI CRÉDIT SOCIAL DU CANADA
- AUTRES

MENU ÉLECTORAL



LA BATAILLE DES BLEUS PAGE B 2
 LES MESSAGERS MÉCONNUS PAGE B 2
 « LA CHAISE VIDE », LA CHRONIQUE DE MICHEL DAVID EN PAGE B 2
 « DURE SEMAINE POUR ELIZABETH MAY », LA CHRONIQUE DE KONRAD YAKBUSKI EN PAGE B 3

PERSPECTIVES

Le « magicien » Nétanyahou refera-t-il le coup ?

B 5

HISTOIRE

Madison et la toute-puissance de la majorité

B 7

IDÉES

« Sur l'endoctrinement », la chronique de Normand Baillargeon

B 9

MONDE

La Tunisie exposée à l'indécision des urnes

B 11



La chaise vide

MICHEL DAVID



On dit les que les absents ont toujours tort, mais il peut arriver que la politique de la chaise vide soit la meilleure. Le premier ministre, Justin Trudeau, a été vivement critiqué pour avoir décidé de boycotter le débat des chefs organisé jeudi par le magazine *Maclean's* et il ne participera pas non plus à celui qui aura lieu le 1^{er} octobre à l'invitation de la fondation Munk, préférant se réserver pour les deux débats prévus par la nouvelle Commission aux débats des chefs, les 7 et 10 octobre, et le « face-à-face » organisé par le réseau TVA le 2 octobre.

Pour bien souligner son absence, on avait laissé en place le lutrin qui lui était réservé sur le plateau. La cheffe du Parti vert, Elizabeth May, a même fait mine de lui donner la main. Bien entendu, ses adversaires l'ont accusé de se défilier et d'avoir peur de défendre son bilan.

Ces deux débats l'avaient pourtant bien servi en 2015. Sa bonne performance avait été une sorte de révélation pour de nombreux Canadiens qui ne l'avaient pas vraiment pris au sérieux jusque-là. Précisément. Maintenant qu'il est lui-même devenu l'homme à abattre, il ne tient sans doute pas à ce qu'un autre en profite à ses dépens. S'il avait trébuché, on le lui aurait continuellement rappelé. Le 21 octobre, qui se souviendra qu'il n'était pas là ?

C'était un bon calcul. Sans surprise, Andrew Scheer a constamment essayé de transformer le débat en procès de gouvernement sortant, mais la boîte fantôme a ses limites. À défaut d'avoir le premier ministre sous la main, les deux autres chefs de parti s'en sont pris à celui qui a le plus de chances de lui succéder.

• • • • •

On ne prendra pas Jagmeet Singh à se laisser déborder sur sa gauche par le PLC, comme Thomas Mulcair l'avait bêtement fait en 2015. Aussi bien les libéraux que les conservateurs servent les intérêts des riches, des spéculateurs et des pollueurs, a-t-il martelé. Mais « Scheer va faire pire que Trudeau », a-t-il ajouté. C'est tout ce que ce dernier voulait entendre. Dans cette course à deux, le premier ministre n'a certainement aucune objection à être perçu comme le moindre mal.

Coincé entre deux progressistes, il était inévitable que le conservateur apparaisse comme le vilain, qu'il s'agisse d'environnement ou de relations avec les nations autochtones. En matière d'affaires étrangères, « si vous voulez savoir ce que pense M. Scheer, regardez ce que pense M. Trump », a lancé Elizabeth May. Au moins, si le chef libéral avait été là, il n'aurait pas été le seul à prendre des coups.

Coincé entre deux progressistes, il était inévitable que le conservateur apparaisse comme le vilain, qu'il s'agisse d'environnement ou de relations avec les nations autochtones

En l'absence de M. Trudeau, les chefs des deux tiers partis ont plutôt fait le travail à sa place, avec d'autant plus d'énergie que le NPD et le Parti vert se battent pour déterminer lequel représentera l'option progressiste dans les années à venir. Sur le fond, leur message était le même que celui du PLC : avec un gouvernement conservateur, le Canada retournerait aux douloureuses compressions des années Harper.

• • • • •

Il est certainement heureux que la tenue de débats entre les chefs soit entrée dans les mœurs, même si cela a souvent nécessité de difficiles négociations entre les partis et les télédiffuseurs. Aucun chef de parti ne songerait aujourd'hui à s'y soustraire. Au contraire, on se bat pour y être invité. Pour de nombreux électeurs, qui n'ont pas nécessairement le temps ni le goût de suivre le déroulement d'une campagne avec assiduité, cela constitue souvent un moment déterminant dans le choix qu'ils feront dans l'urne. Au-delà des partis et des programmes, un débat permet de mieux cerner l'homme ou la femme qui dirigera le pays pendant quatre ans. Certains débats, comme celui qui a opposé Brian Mulroney à John Turner en 1984, ont même scellé le sort d'une élection.

L'exercice ne doit cependant pas être banalisé. En 2015, les calculs stratégiques de Stephen Harper ont fait éclater le monopole que le consortium des médias exerçait depuis 1968 et chacun a voulu organiser son débat. La relative désaffection de l'auditoire qui en a résulté au Canada anglais a incité diverses personnalités, principalement issues de la communauté, à lancer un mouvement visant à renouveler la formule, qui a abouti à la création du poste de commissaire aux débats des chefs, dont l'ancien gouverneur général David Johnston est le premier titulaire. Pourtant, comme en 2015, on se retrouve avec cinq débats.

Les médias et les mordus de politique raffolent de ces affrontements, mais jusqu'à quel point peut-on les multiplier sans provoquer la lassitude des électeurs, qui sont en principe ceux qui doivent en bénéficier au premier chef ? Trop, c'est comme pas assez.

Écrivez-nous !

Vous avez des questions ? Nous avons des réponses. Envoyez-nous à l'adresse courriel questions@ledevoir.com vos interrogations sur la campagne électorale, et nous répondrons chaque jour à l'une d'entre elles.

D D'ici là, rendez-vous sur nos plateformes numériques pour visionner *Espace citoyen*.

La bataille des bleus

Si les libéraux de Justin Trudeau dominant largement dans les sondages au Québec, le Bloc québécois et le Parti conservateur ambitionnent tout de même chacun de faire des gains. Et pour y arriver, tous deux cherchent à se coller à la Coalition avenir Québec (CAQ).

Contexte.

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
ISABELLE PORTER
LE DEVOIR

Yves-François Blanchet a lancé mercredi sa campagne électorale fédérale en regardant vers... le Parlement de Québec. Parce qu'il y a là, selon lui, « un gouvernement qui, pour la première fois depuis longtemps, affiche un nationalisme décomplexé qui, il faut le dire, fait du bien ».

Le sous-texte était plutôt limpide : le Bloc québécois espère profiter des mêmes vents qui ont permis à François Legault de rafler une majorité de sièges en octobre dernier. « Ce que le Québec veut, le Bloc le veut », répète-t-on ainsi chez les bloquistes.

Sauf qu'ils ne sont pas les seuls bleus fédéraux à vouloir se coller aux bleus québécois : il faut aussi compter les conservateurs dans ce portrait monochrome.

Les troupes d'Andrew Scheer ont en effet dans leur mire des circonscriptions où la CAQ a cimenté son succès. Entre un océan et l'autre, c'est d'ailleurs à Trois-Rivières que le chef Andrew Scheer a choisi de lancer sa campagne mercredi.

Les conservateurs présents au Parc portuaire ne cachaient pas les intentions du parti : cette circonscription (aussi visitée par Justin Trudeau vendredi) est « prenable ». Parce que les sondages montrent que le député sortant, le néo-démocrate Robert Aubin, aura fort à faire pour conserver son siège ; parce que les conservateurs ont recruté un candidat vedette — l'ancien et très coloré maire Yves Lévesque ; et parce que nous sommes là en plein territoire caquiste.

« En terme de sièges, réalistement, on peut aller en chercher entre 20 et 25 au Québec », soutenait en marge de l'événement le député Pierre Paul-Hus, qui se représente dans Charlesbourg-Haute-Saint-Charles. « Je pense à la Mauricie notamment, mais il n'y a pas de raison pour que les appuis du Parti conservateur soient concentrés dans la région de Québec. »

« On pense être capable de faire des percées jusque sur l'île de Montréal, comme la CAQ a réussi à faire », disait aussi ce printemps le lieutenant québécois des conservateurs, Alain Rayes, en entrevue à *La Presse canadienne*. « La CAQ a vu aussi les mêmes choses que nous, et peut-être que nos chemins se croisent présentement ».

Si les troupes d'Andrew Scheer dominent assurément le vote dans la région élargie de Québec, les bloquistes fondent beaucoup d'espoirs dans le 450 — un réservoir d'appuis caquistes.

Des liens

Dans les coulisses conservatrices, on fait valoir que, même si les formations sont idéologiquement différentes — les conservateurs se situent plus à droite que la Coalition avenir Québec (CAQ) sur l'échiquier, tant sur le plan économique que social (sans compter la question pétrolière) —, elles partagent aussi des intérêts communs.

Andrew Scheer l'illustre par la perspective d'un rapport d'impôt unique, alors que Pierre Paul-Hus met de l'avant que le Parti conservateur du Canada (PCC) « est le seul parti fédéral qui appuie ouvertement le projet de troisième lien à Québec ». Plus globalement, on notera une phrase que martèle M. Scheer et qui rappelle étrangement le credo de François Legault : « Nous mettrons plus d'argent dans vos poches afin que vous amélioriez votre quotidien. »

« C'est sûr qu'on a des atomes crochus », concède Gérard Deltell, qui a été député adéquate et caquiste de 2008 à 2015 avant de se faire élire à Ottawa comme conservateur. « Je suis un gars de banlieue, je suis un gars de droite et fier de l'être, tout en étant Québécois, Canadien et fier de l'être ». M. Deltell n'est pas le seul caquiste-conservateur notoire : le ministre des Finances, Eric Girard, a été candidat pour Stephen Harper en 2015.

Mais les liens entre le Bloc québécois et la CAQ sont également nombreux. Géographiquement, on remarque que neuf des dix députés du Bloc occupent des circonscriptions représentées par des caquistes à Québec. De même, on ne compte plus le nombre d'attachés et de conseillers politiques issus du Bloc et gravitant au sein du gouvernement Legault.

Le candidat dans Lévis pour le Bloc, Sébastien Bouchard Thivierge a travaillé pour la campagne de la CAQ en 2018. Il estime aujourd'hui que le Bloc Québécois « est le meilleur ambassadeur du gouvernement nationaliste qu'on a en ce moment » à Québec. La CAQ n'a pas que des nationalistes en son sein, ajoute-t-il : il y a là aussi des indépendantistes.

Les messagers méconnus

Faut-il se méfier des tiers partis en campagne électorale ?

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

En juin dernier, des Ontariens ont trouvé sur leur téléphone portable un message texte leur demandant leur opinion sur la taxe sur le carbone. L'expéditeur leur était inconnu et le ton, manifestement antipathique aux libéraux. Des électeurs d'autres régions du pays ont eu droit à des appels robotisés du même acabit. Et ce ne seront pas les derniers d'ici le scrutin du 21 octobre.

On n'y échappe pas. Depuis toujours, des groupes de pression, syndicats, associations de gens d'affaires et organisations en tout genre participent à la discussion électorale. Cette élection n'y fera pas exception et il ne pourrait en être autrement en démocratie.

Mais encore faut-il savoir à qui on a affaire. En Ontario, le groupe Ontario Strong, qui était à l'origine des messages textes, était une organisation jusque-là inconnue. Son site

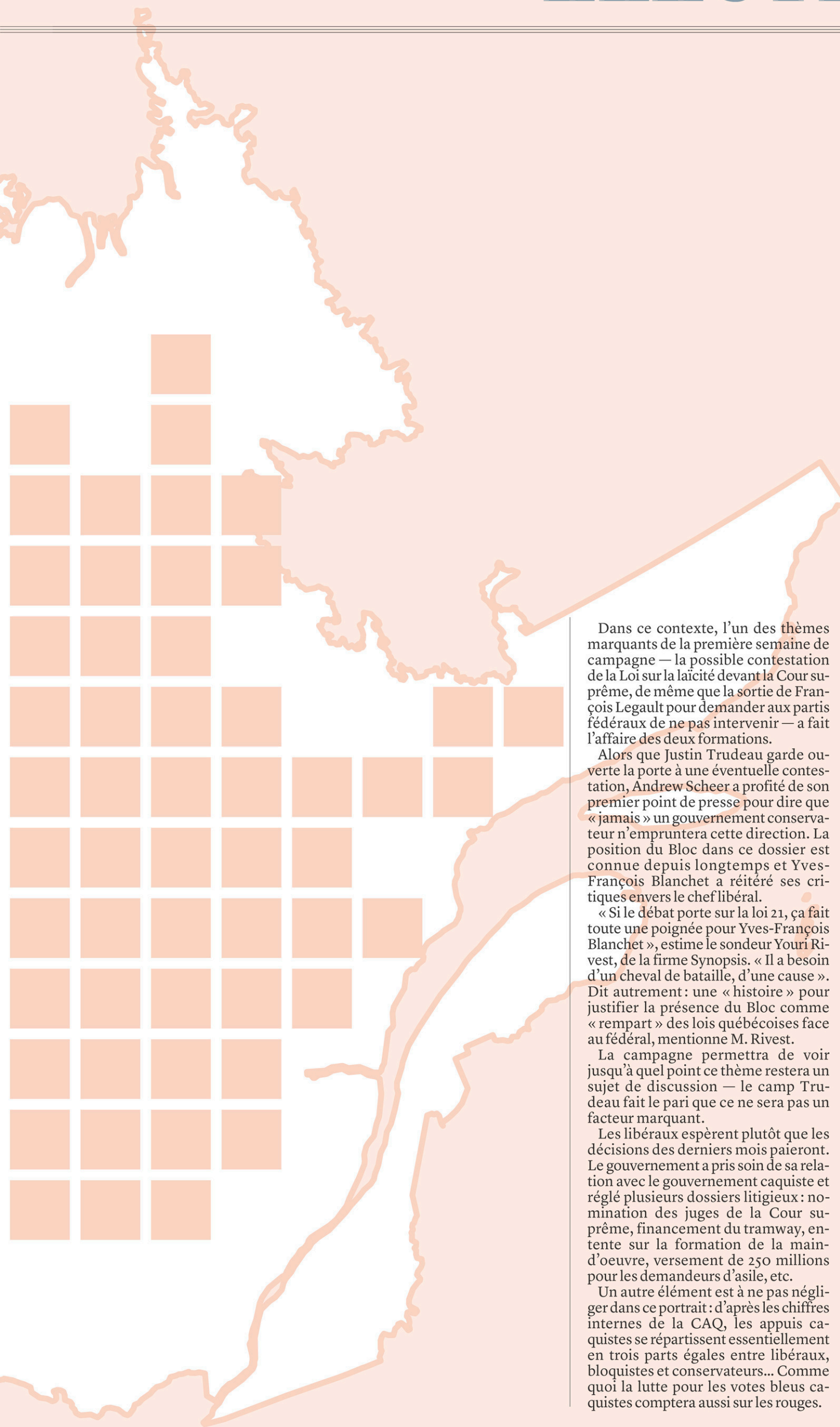


L'HEURE JUSTE



La méthode de Canada Proud consiste à miser sur les réseaux sociaux, Facebook au premier chef, pour diffuser des vidéos virales et des textes s'attaquant à l'adversaire ou le ridiculisant.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR



Web en dit encore bien peu sur son compte, mais sa facture et son maigre contenu sont similaires à ceux de groupes apparus au cours des dernières années pour s'opposer aux gouvernements provinciaux d'allégeance libérale ou néodémocrate de l'Atlantique à la Colombie-Britannique, en passant par l'Ontario et l'Alberta. Même le Québec a le sien, le groupe Québec Fier, auquel est associé Eric Duhaime et qui s'est fait entendre lors des élections de 2018.

Tous ses groupes ont été largement inspirés, y compris pour le choix de leur nom, par un autre groupe ontarien, Ontario Proud, créé par Jeff Ballingall. Il dit en entrevue en avoir conseillé plusieurs, mais ne plus avoir de lien avec eux. Conservateur avoué ayant travaillé pour le gouvernement Harper, M. Ballingall a réussi à brouiller les cartes lors de l'élection provinciale de juin 2018, hachant menu la première ministre Kathleen Wynne au profit du conservateur Doug Ford.

La méthode d'Ontario Proud consiste à miser avant tout sur les réseaux sociaux, Facebook au premier chef, pour diffuser des vidéos virales, des memes et des textes s'attaquant à l'adversaire ou le ridiculisant. Les messages textes font partie de son arsenal, mais pas les appels automatisés, explique-t-il en entrevue.

Déterminé à montrer la porte au libéral Justin Trudeau, M. Ballingall a lancé le printemps dernier le groupe Canada Proud, qui est déjà à l'œuvre sur Face-

book. Le groupe s'est enregistré auprès d'Élections Canada pour cette élection, comme doivent le faire depuis 2004 tous les tiers qui comptent dépenser plus de 500 \$ pour faire campagne pour ou contre un parti, un candidat ou un enjeu.

Au moins 11 groupes du genre de Canada Strong, dont Québec Fier, apparaissent sur la liste des 63 organisations et individus qui, en date de vendredi, étaient enregistrés. Toutes les tendances politiques sont cependant représentées, des groupes environnementaux (9) aux syndicats (11), en passant par des groupes opposés à l'avortement, appuyant des réformes démocratiques, défendant les droits des femmes, des chômeurs, des étudiants et des démunis. Avec 37 inscrits, l'Ontario domine, suivi de la Colombie-Britannique (8) et du Québec (7).

La participation des tiers est mieux encadrée que par le passé. Leurs dépenses partisanes et électorales sont limitées durant la campagne à 511 700 \$ et, depuis cette année, à environ 1 million durant la période préélectorale de deux mois. Canada Proud affirmait dans un communiqué récent qu'il comptait dépenser la somme permise. Mais d'où viennent ses fonds? On le saura quand il devra faire rapport, mais on sait qu'Ontario Proud a bénéficié, en 2018, du soutien généreux de plusieurs entreprises qui, ne pouvant plus soutenir les partis politiques, se sont tournées vers des tiers qui ne sont soumis à aucune limite de dons.

Dans ce contexte, l'un des thèmes marquants de la première semaine de campagne — la possible contestation de la Loi sur la laïcité devant la Cour suprême, de même que la sortie de François Legault pour demander aux partis fédéraux de ne pas intervenir — a fait l'affaire des deux formations.

Alors que Justin Trudeau garde ouverte la porte à une éventuelle contestation, Andrew Scheer a profité de son premier point de presse pour dire que « jamais » un gouvernement conservateur n'empruntera cette direction. La position du Bloc dans ce dossier est connue depuis longtemps et Yves-François Blanchet a réitéré ses critiques envers le chef libéral.

« Si le débat porte sur la loi 21, ça fait toute une poignée pour Yves-François Blanchet », estime le sondeur Youri Rivest, de la firme Synopsis. « Il a besoin d'un cheval de bataille, d'une cause ». Dit autrement : une « histoire » pour justifier la présence du Bloc comme « rempart » des lois québécoises face au fédéral, mentionne M. Rivest.

La campagne permettra de voir jusqu'à quel point ce thème restera un sujet de discussion — le camp Trudeau fait le pari que ce ne sera pas un facteur marquant.

Les libéraux espèrent plutôt que les décisions des derniers mois paieront. Le gouvernement a pris soin de sa relation avec le gouvernement caquiste et réglé plusieurs dossiers litigieux : nomination des juges de la Cour suprême, financement du tramway, entente sur la formation de la main-d'œuvre, versement de 250 millions pour les demandeurs d'asile, etc.

Un autre élément est à ne pas négliger dans ce portrait : d'après les chiffres internes de la CAQ, les appuis caquistes se répartissent essentiellement en trois parts égales entre libéraux, bloquistes et conservateurs... Comme quoi la lutte pour les votes bleus caquistes comptera aussi sur les rouges.

La présence d'organisations ayant pour seul but de contrer un parti précis n'est pas nouvelle. En 2015, Stephen Harper avait son lot d'adversaires. On constate toutefois qu'une nouvelle génération de groupes, fortement inspirés par les méthodes de la droite américaine, est moins soucieuse de transparence et de respect des faits et ne craint pas d'alimenter une virulence populiste sur les réseaux sociaux. Et certains seront en action durant cette élection, comme ils l'ont été ailleurs dans le monde.

La multiplication de ces acteurs à visée unique, peu importe la tendance, survient dans un contexte où les réseaux sociaux leur permettent de propager leur message à peu de frais tout en n'étant soumis à aucune règle en matière de financement, à l'exception de l'interdiction d'utiliser des fonds étrangers pour leurs activités électorales.

En entrevue avec La Presse canadienne l'automne dernier, l'ancien directeur général des élections Marc Mayrand confiait que, devant pareille évolution, il faudrait peut-être envisager d'encadrer la taille et la source des dons faits au trésor électoral de ces groupes. Sinon, les plafonds de dépenses des partis et des candidats perdront leur sens. Sinon, peut-on ajouter, sera mis en péril l'équilibre du rapport de force recherché depuis plus de 40 ans entre les forces démocratiques et celles de l'argent, toujours nécessaire pour faire une campagne.

Dure semaine pour Elizabeth May

KONRAD YAKBUSKI



La cheffe du Parti vert du Canada, Elizabeth May, n'était pas peu fière d'avoir attiré Pierre Nantel dans les rangs de son parti le mois dernier. Malgré sa réputation d'électron libre et en dépit des reproches formulés à son endroit par ses anciens collègues néodémocrates selon lesquels il n'est pas un joueur d'équipe, le député sortant de Longueuil-Saint-Hubert fut accueilli à bras ouverts par M^{me} May qui a déclaré : « Il nous faut plus de députés comme lui. »

C'était selon. Plusieurs se demandaient si le passage de M. Nantel chez les Verts n'était pas inspiré plutôt par l'effondrement du Nouveau Parti démocratique au Québec que par l'urgence climatique, prétexte qu'il offrit pour sa défection à la veille du déclenchement des élections fédérales. Après tout, le PVC avait le vent dans les voiles depuis quelque mois déjà, alors que, sondage après sondage, il n'y en avait que pour une défaite certaine de la plupart des députés néodémocrates au Québec, y compris M. Nantel, qui avait gagné sa circonscription en 2015 par à peine 700 voix.

Il est trop tôt pour dire si une vague verte nous attend le 21 octobre prochain. Mais on ne peut pas dire que M. Nantel a aidé la cause de son nouveau parti en sommant cette semaine les Québécois de se séparer « au plus vite » du reste du Canada. Il devait savoir qu'un tel commentaire, peu importe le contexte dans lequel il l'avait dit, allait mettre son nouveau parti dans l'embarras. Mais ce n'était qu'un autre indice démontrant que M. Nantel, qui fera de nouveau face au candidat bloquiste Denis Trudel dans Longueuil-Saint-Hubert, place ses propres intérêts politiques au-dessus de ceux de son parti de l'heure. En 2015, on avait assisté à une chaude lutte à trois dans Longueuil-Saint-Hubert entre les candidats néodémocrate, libéral et bloquiste. M. Trudel pourrait remporter cette fois-ci s'il réussissait à attirer les électeurs souverainistes qui avaient appuyé M. Nantel en 2015. Mais ce dernier aura besoin de bon nombre d'électeurs souverainistes s'il souhaite garder son siège.

La réaction de M^{me} May à la déclaration de M. Nantel n'a pas inspiré beaucoup de confiance. Un porte-parole du parti avait déclaré dans un premier temps que l'unité nationale ne comptait pas parmi les six valeurs fondamentales du PVC et que rien n'empêchait donc qu'un souverainiste porte les couleurs du parti au Québec. Cette explication avait laissé bouche bée plusieurs commentateurs dans le reste du Canada. M^{me} May a essayé de corriger le tir en insistant pour dire que son parti appuie bel et bien l'unité canadienne, mais l'absence d'un tel principe dans la constitution du parti est une révélation pour beaucoup de Canadiens. La décision de M^{me} May de garder M. Nantel comme candidat, après que ce dernier se s'est engagé à ne pas faire la promotion de la souveraineté à Ottawa, risque de la hanter tout au long de campagne dans le reste du Canada. C'est une chose d'accueillir un ancien souverainiste dans les rangs d'un parti fédéraliste — le PLC, le PCC et NPD l'ont tous fait — mais c'en est une autre d'héberger un séparatiste convaincu. L'idée même rebute la plupart des Canadiens anglais.

Il est trop tôt pour dire si une vague verte nous attend le 21 octobre prochain. Mais on ne peut pas dire que M. Nantel a aidé la cause de son nouveau parti en sommant cette semaine les Québécois de se séparer « au plus vite » du reste du Canada.

Ce n'était que l'une des multiples erreurs qu'a commises M^{me} May en ce début de campagne. Elle s'est aussi embourbée dans une explication pour le moins alambiquée autour de la position de son parti sur l'avortement en déclarant dans un premier temps qu'elle n'empêcherait pas un membre de son caucus de déposer un projet de loi en la matière, pour ensuite se raviser et dire que le PVC est résolument pro-choix et qu'il serait ainsi impossible que l'un de ses députés aille à l'encontre de ce principe. Pourquoi alors avait-elle elle-même invoqué cette possibilité dans un premier temps? L'incident témoignait d'une certaine déconnexion politique de sa part.

Ensuite, le PVC a dû évincer l'un de ses candidats en Ontario après la révélation des commentaires islamophobes qu'il avait faits sur les réseaux sociaux. Une autre candidate verte en Saskatchewan a pu rester en place, toutefois, après s'être excusée pour avoir qualifié Israël d'être « pratiquement un violeur en série » entre autres choses. Le jugement même de M^{me} May a été remis en question par plusieurs observateurs. Le PVC a beau prétendre avoir mis en place un processus de sélection rigoureux, la nature même du parti (qui préconise un virage radical en matière de lutte contre les changements climatiques) fait en sorte qu'il attire des candidats qui ne sont pas connus comme des modérés.

Jusqu'ici, M^{me} May a toujours bénéficié d'un capital de sympathie chez les Canadiens, même si à peine 3,45% d'entre eux ont voté pour son parti en 2015. Mais si elle veut que son parti rafle enfin la troisième place lors du vote le mois prochain, en dépassant le NDP de Jagmeet Singh, elle devra faire preuve de beaucoup plus de discipline et démontrer qu'elle a une vision pour le pays qui dépasse le simple domaine environnemental. Sinon, la percée verte risque d'être reportée *sine die*.

III LITTÉRATURE

Querelle de Paris

Faut-il « arranger » les livres québécois pour la France ?

Faut-il adapter un livre québécois lorsqu'il va se faire lire ailleurs ? Au moment où plusieurs éditeurs québécois se lancent sur le marché français, relançons la discussion. Premier de deux textes.

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Querelle de Roberval (Éditions Hélio-trope), deuxième roman du jeune auteur Kevin Lambert, a récolté à sa sortie en 2018 un joli succès ici. Succès qui pâtit comparativement à ce que l'édition française est à rafler ces jours-ci en France, tant côté médias (*Le Monde*, *Télérama*, *Les Inrocks*) que prix littéraires potentiels (en sélection du Médicis, du Wepler, du Sade, du Monde des livres). *Querelle* tout court, dans la version renipée et portée par l'éditeur Nouvel Attila, cartonne et score. Est-ce que le *Querelle* original, de chez nous, aurait pu connaître ce même succès en France ? Le travail de réédition, sur le texte comme sur la présentation, contribue-t-il à une meilleure réception si on change de public ?

« Je ne crois pas aux adaptations. Je suis trop amoureux de la langue, du brassage des langues, je cherche trop

Kevin m'a reproché de lui arracher le cœur quand j'ai voulu modifier les sacres. Nous les avons maintenus dans le discours direct, ôté dans la narration, retranscrit l'orthographe pour que "christ" retrouve le maximum de sa force sacrilège à la lecture.

BENOÎT VIROT



des langues originales et enchantresses dans mon travail et mon catalogue », se prononce l'éditeur du Nouvel Attila, Benoît Virot. « Un ami m'a soufflé le joli terme d'"arrangement", comme en musique. » Si le Nouvel Attila n'a changé ni mot ni virgule en rééditant en 2016 *Mailloux*, d'Hervé Bouchard (*L'effet pourpre / Le Quartanier*), *Querelle* nécessitait des « arrangements ».

« C'est une intuition commune avec les éditrices d'Héliotrope, poursuit M. Virot. Pour préserver le flux et l'énergie de l'oralité, il fallait assouplir certains obstacles; tantôt des anglicismes, des québécoïsmes, des tournures orales pour vous et pas pour nous, tantôt ce qui ressemblait par trop à un archaïsme. Kevin Lambert a fait un livre aussi universel que Faulkner, avec son propre comté et sa propre langue. Nos micro-arrangements ont renforcé cette universalité en évitant au lecteur de buter. »

Pour l'auteur, ce travail est l'équivalent d'une révision linguistique, faite d'une autre perspective, culturelle comme éditoriale. « Je ne voudrais pas qu'on ne bogue que sur le travail linguistique de l'adaptation », nomme l'éditrice originale Olga Duhamel. C'est qu'elle connaît et partage les allergies d'ici à « traduire le québécois aux Français ». « Tsé, illustre M^{me} Duhamel, *Querelle de Roberval* est le roman le plus québécois qu'on ait jamais publié chez Hélio-trope, de loin — même dans sa version "franco-française" —, avec des termes et des expressions que tu ne trouveras ni dans les dictionnaires ni sur Google. Et c'est notre livre qui est en train d'avoir le plus de succès en France. On peut pas décevant dire qu'il y a un blocage des Français dans ce cas-ci... »

L'éditrice rappelle que lorsqu'elle reprend pour le territoire québécois des textes français, de Michèle Lesbre,



Julie Mazzieri ou Hélène Frédérick, elle change systématiquement la page couverture et la description d'endos; et que les adaptations, donc, ne concernent pas que la langue, et ne se font pas qu'à sens unique.

Se faire comprendre

« Ça me semble une telle évidence de faire une nouvelle mise en marché pour de nouveaux lecteurs que je ne

vois pas où serait le problème, estime le professeur en études littéraires et histoire culturelle à l'Université de Montréal Benoît Melançon. Les Anglo-Saxons font ça: un même texte va sortir, parfois à la même date, avec des titres, des couvertures et des appareils publicitaires différents, et c'est parfaitement normal. »

Car on oublie souvent, face à un texte littéraire, qu'un livre est aussi un produit

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

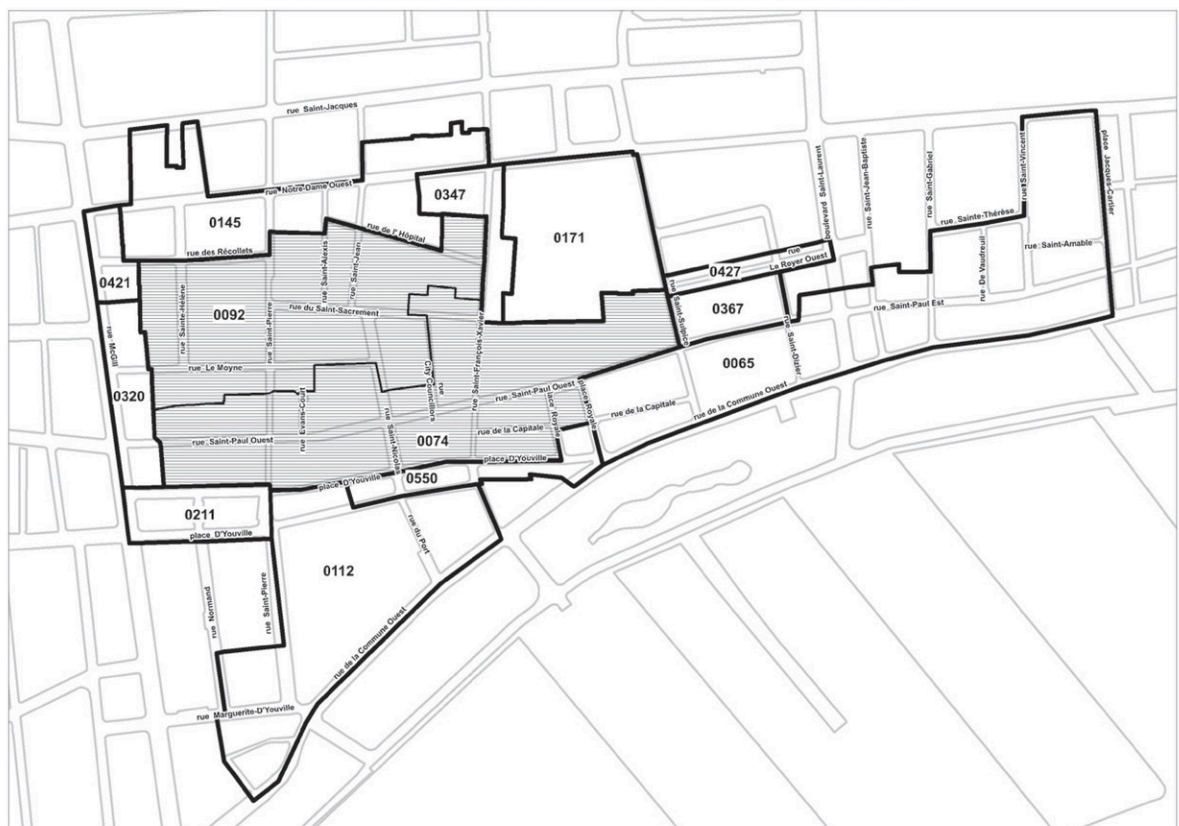
AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées 1. sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 10 septembre 2019, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, le premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest et abroger la résolution CA12 240383, et ce, en dérogation aux articles 10 et 43 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur maximale en mètre et à la densité maximale - pp 413 (dossier 1190607008).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607008 Date: 10 septembre 2019
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 septembre 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
- Le projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
- Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Montréal, le 14 septembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de Ricardo Herman TAPIA TORO, né le 25 novembre 1948 en son vivant résident et domicilié au 203-7991, 1^{er} avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, H1Z 0A4 et décédé le 11 mars 2018. Cet inventaire peut être consulté pour toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 54 rue de Bréséoles, Montréal, Québec, H2Y 1V5, Montréal, le 14 septembre 2019
BEAUCHAMP GILBERT
NOTAIRES

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession d'Yvano-David BERNIER, né le 25 août 1961 en son vivant résident et domicilié au 816, avenue du Bon Air, en la ville de Québec, province de Québec, G1V 2P2 et décédé le 3 mai 2017. Cet inventaire peut être consulté pour toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 54 rue de Bréséoles, Montréal, Québec, H2Y 1V5, Montréal, le 14 septembre 2019
BEAUCHAMP GILBERT
NOTAIRES

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Roch (dit Rock) PARENT, né le 11 août 1964, en son vivant domicilié au 655, rue Saint-Joseph, Lévis (Québec) G6V 1J5 et décédé le 14 février 2019. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Me Robert LEDOUX, notaire, au 1845, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6W 0R7, Lévis, le 12 septembre 2019
Me Robert LEDOUX, notaire

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)
Avis est donné à TEN PEA KAM de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, QC, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-257364-193. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié à la demande de Alain Trudel, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les procédures ci-haut mentionnées. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent. Laval, le 12 septembre 2019
Sylvain Brouillard
Huissier de justice

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)
Avis est donné à MARC-OLIVIER GINGRAS de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, QC, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-257365-190. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié à la demande de Alain Trudel, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les procédures ci-haut mentionnées. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent. Laval, le 12 septembre 2019
Sylvain Brouillard
Huissier de justice

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)
Avis est donné à Jean Fortin, Syndic autorisés en insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

Avis est par les présentes

donné que la faillite de :
Mie Aïme Inc.
Situé au : 5120, rue Eadie, Montréal, Québec, H4E 4P2 est survenue le 06-09-2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26-09-2019 à 10:00 Au bureau du syndic au : 301-8190, boul Newman, Lasalle, Québec, H8N 1X9
Jean Fortin, Syndic autorisés en insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

Avis est par les présentes

donné que la faillite de :
Mémé Tartine inc.
Situé au : 4601, rue de Verdun, Montréal, Québec, H4G 2M6 est survenue le 04-09-2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24-09-2019 à 10:00 Au bureau du syndic au : 101-7744, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1L 1A1
Jean Fortin, Syndic autorisés en insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

Avis public

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 1^{er} octobre 2019 au centre récréatif RDP situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, la demande de dérogation mineure suivante :

12345, 94^e Avenue (lot actuel 1 248 087), district de La Pointe-aux-Prairies

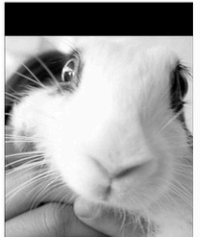
L'objet de cette demande est de permettre la création de deux lots projetés numéro 6 324 604 et 6 324 605 dont les superficies seraient respectivement de 485,8m² et 485,3m² plutôt que de 500m², superficie minimale prescrite.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat



L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.

SPCA

Suite des avis de la page A10



Quand Querelle de Roberval devient Querelle, pour la France

Aux éditions Héliotrope, du Québec, on lit :

« Les plus game de la gang (c'était souvent les plus fifs, même s'ils essayaient de le cacher) allaient jusqu'à bouffer de la graine. »

« Son batte tasse un ou deux gars quand ressoud de nulle part une botte à cap qui s'écrase dans ses couilles; il hurle, flanche, lâche son manche. La plupart des gars, bien conscients qu'ils venaient pour se tapocher, ont mis un jackstrap en dessous de leurs shorts. Jimmie Boisvert en avait pas, il se roule à terre en gémissant. Même Jézabel en porte un, elle l'a acheté juste pour ça. On pense souvent qu'un coup dans le vadge, ça fait moins mal que dans les gosses : c'est un mythe. »

« La première est la plus difficile de la run. C'est une maison mobile assez grande, pour une maison mobile. »

Au Nouvel Attila, en France, on lit :

« Les plus prêts à tout (c'était souvent les plus effeminés, même s'ils essayaient de le cacher) allaient jusqu'à bouffer de la queue. »

« Sa batte écarte un ou deux gars quand surgit de nulle part une botte à cap qui s'écrase dans ses couilles; il hurle, flanche, lâche son manche. La plupart des gars, bien conscients qu'ils venaient pour se taper, ont mis une coquille en dessous de leurs shorts. Jimmie Boisvert en avait pas, il se roule à terre en gémissant. Même Jézabel en porte une, elle l'a achetée juste pour ça. On pense souvent qu'un coup dans le vagin, ça fait moins mal que dans les couilles : c'est un mythe. »

« La première est la plus difficile de la tournée. C'est un mobile-home assez grand pour un mobile-home. »

« Vous me torturez en posant des questions liant ainsi édition et commerce, avance Benoît Virot. C'est le nœud de la réussite, et que c'est quelque chose qu'aucun éditeur vraiment littéraire n'assume jusqu'au bout des ongles. Les plus méritoires ont compris qu'il fallait le faire, et savent le faire avec nuance, panache et délicatesse : c'est cette discrète "proximité". » *Querelle* est par ailleurs le premier livre du Nouvel Attila à avoir une chance de prix Médicis. Car, poursuit-il plus tard, « un éditeur est là pour mettre un texte entre les mains d'un lecteur, et pour ce faire, doit être capable de tout, à condition de rester fidèle aux enjeux du texte ».

Certains éditeurs d'ici choisissent de s'acoquiner avec des collègues d'ailleurs, qui refont et promeuvent alors les livres à leur manière. D'autres préfèrent tenter d'exporter leurs propres bouquins. Les éditions de La Peuplade n'ont choisi ni la chèvre ni le chou : ils produisent deux versions, une imprimée ici, une autre en France souvent gonflée d'un lexique. « On décide vraiment au cas par cas », explique le directeur général Simon Philippe Turcot. C'est ce qu'on a fait pour *Expo Habitat*, de Marie-Hélène Voyer. Mais pour *Chauffer le dehors*, de Marie-Andrée Gill, il aurait fallu toucher à l'intégrité du texte, ou trop expliquer : on l'a publié tel qu'ici en France. »

« Crisse » ou « christ » ?

Kevin Lambert, lui, a fait confiance au désir de son éditeur de trouver le plus grand nombre de lecteurs pour *Querelle*. Il reconnaît le texte final, s'y reconnaît. Mais a refusé d'emblée de toucher aux dialogues. « Tsé, sinon, qu'on utilise le terme maison mobile ou *mobile home*, je m'en crisse un peu », indique l'auteur. Ce « crisse », par contre, il y tient. « Kevin m'a reproché de lui arracher le cœur quand j'ai voulu modifier les sacres, se remémore l'éditeur Benoît Virot. Nous les avons maintenus dans le discours direct, ôté dans la narration, retranscrit l'orthographe pour que "christ" retrouve le maximum de sa force sacrilège à la lecture. »

N'y a-t-il pas danger, même sourd, qu'en faisant ces arrangements, le québécois reste à l'avenir verrouillé dans sa plénitude aux Français ? « Le danger serait que de pareils textes restent verrouillés, répond Benoît Virot. C'est en faisant ce travail, en faisant pénétrer davantage de textes québécois, en mêlant toujours plus de français et de québécois sur nos tables, et en revendiquant cette québécité, qu'on habituera peu à peu l'oreille à ces déploiements. La question me suggère que nous allons mithridatiser la France, en lui injectant à chaque nouveau *Querelle* une dose infinitésimale supplémentaire de québécois... jusqu'à ce qu'elle parle québécois sans le savoir ! »

CLÉMENT DE GAULEJAC

qui cherche un lecteur-acheteur, un client ; et que d'un point de vue commercial, il est tout naturel de s'adapter aux sensibilités d'un marché cible. Ici, trouver la couverture qui séduit ou éviter que le lecteur ne bute, rappelle Kevin Lambert, fait partie de la *job* d'éditeur autant au Québec qu'en France ; sauf que les esthétiques et les obstacles à la lecture n'y sont pas nécessairement tout à fait les mêmes.

Comme fait aussi partie de la *job* d'éditeur la connaissance de ses lecteurs, des libraires, et des médias, et des jurys aux prix. Le réseau, quoi, qui permet ce qu'Olga Duhamel, des éditions Héliotrope, nomme « le travail de proximité », pour lequel on gagne à être *in situ*, sur le terrain, et qui est aussi une conséquence de la vision, de l'étiquette et du travail antérieur effectué par l'éditeur.

III ISRAËL

Le « magicien » Nétanyahou refera-t-il le coup ?

À quelques jours des élections, le premier ministre joue la carte populiste comme sa survie politique

GUILLAUME LAVALLÉE
À JÉRUSALEM
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le plus pérenne des premiers ministres de l'histoire d'Israël, Benjamin Nétanyahou est un « magicien » de la politique passé maître dans l'art de surprendre ses adversaires. Et à quelques jours des élections, une question brûle Israël : quel lapin peut-il encore sortir de son chapeau ?

Voix rauque de ténor, cheveux argentés inamovibles, souvent vêtu d'un complet-cravate bleu sur une chemise blanche, Benjamin Nétanyahou s'est imposé au cœur du système politique israélien comme s'il y avait toujours été.

Et pourtant, ce stratège, habitué du louvoiement, est, de tous les premiers ministres d'Israël, le seul à être né après la création, en mai 1948, du seul pays majoritairement juif.

Né le 21 octobre 1949 à Tel-Aviv, Benjamin Nétanyahou a longtemps défendu l'idée d'un « Grand Israël », une idéologie héritée de son histoire personnelle.

Il a grandi dans un environnement pétri par la pensée de Zeev Jabotinsky, leader de la tendance sioniste dite « révisionniste » qui souhaitait non seulement un État juif en Palestine, mais d'un « Grand Israël » intégrant la Jordanie. Or, le père de Benjamin Nétanyahou, Benzion, avait été l'assistant personnel de Jabotinsky.

Benjamin Nétanyahou effectue son service militaire dans un commando prestigieux. Le Proche-Orient est alors dans l'après-guerre des Six jours, qui a vu en 1967 Israël s'emparer des territoires palestiniens de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de la bande de Gaza, ainsi que du Golan syrien et du Sinaï égyptien.

Côté arabe, la défaite est amère. Hors



du champ des armées classiques, de nouveaux acteurs s'imposent, comme l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui regroupe des groupes armés palestiniens.

L'ascension

En 1972, le soldat Nétanyahou est blessé dans le sauvetage d'un avion détourné par des Palestiniens. Quatre ans plus tard, c'est la catastrophe. Son frère, Yoni, commandant de l'unité chargée de libérer les otages d'un vol Tel-Aviv-Paris, détourné en Ouganda, est tué pendant l'assaut israélien.

La mort de son frère aîné ébranle profondément Benjamin Nétanyahou, qui fera de la « lutte contre le terrorisme », qu'il associe souvent aux Palestiniens, un des fils conducteurs de sa carrière politique.

Orateur né, pugnace aussi, il devient diplomate à Washington, puis ambassadeur à l'ONU dans les années 1980,

avant de rentrer en Israël et de se faire élire sous la bannière du Likoud, grand parti de droite dont il est l'étoile montante avec un style à l'américaine.

Pendant la guerre du Golfe de 1991, Benjamin Nétanyahou défend le point de vue israélien à CNN. Il est à l'aise devant la caméra, connaît les codes des médias, maîtrise l'anglais pour avoir déjà étudié au prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT).

L'étoile continue son ascension jusqu'à une première consécration en 1996. À 47 ans, il triomphe du doyen Shimon Peres. Mais son règne est de courte durée. Trois ans. Après une brève retraite, il retourne à sa passion, reprend la tête du Likoud et redevient premier ministre en 2009.

« Une guerre personnelle »

Depuis, Israël n'a connu que « Bibi ». Lui se présente comme le grand défenseur de l'État hébreu face à l'Iran,

Depuis 2009, Israël n'a connu que « Bibi ». Lui se présente comme le grand défenseur de l'État hébreu face à l'Iran, nouvel « Amalek », ennemi mortel des Hébreux dans la Bible, mais ses adversaires voient plutôt un autocrate ne reculant devant aucune manœuvre pour former des coalitions et un homme usé par le pouvoir.

SHAMIL ZHUMATOV
ASSOCIATED PRESS

Idéologue ou pragmatique ? « Bien que Benjamin Nétanyahou sympathise avec la politique de son père [...], ses actions comme premier ministre sont avant tout motivées par des considérations pragmatiques », conclut l'universitaire Neill Lochery dans une biographie récente.

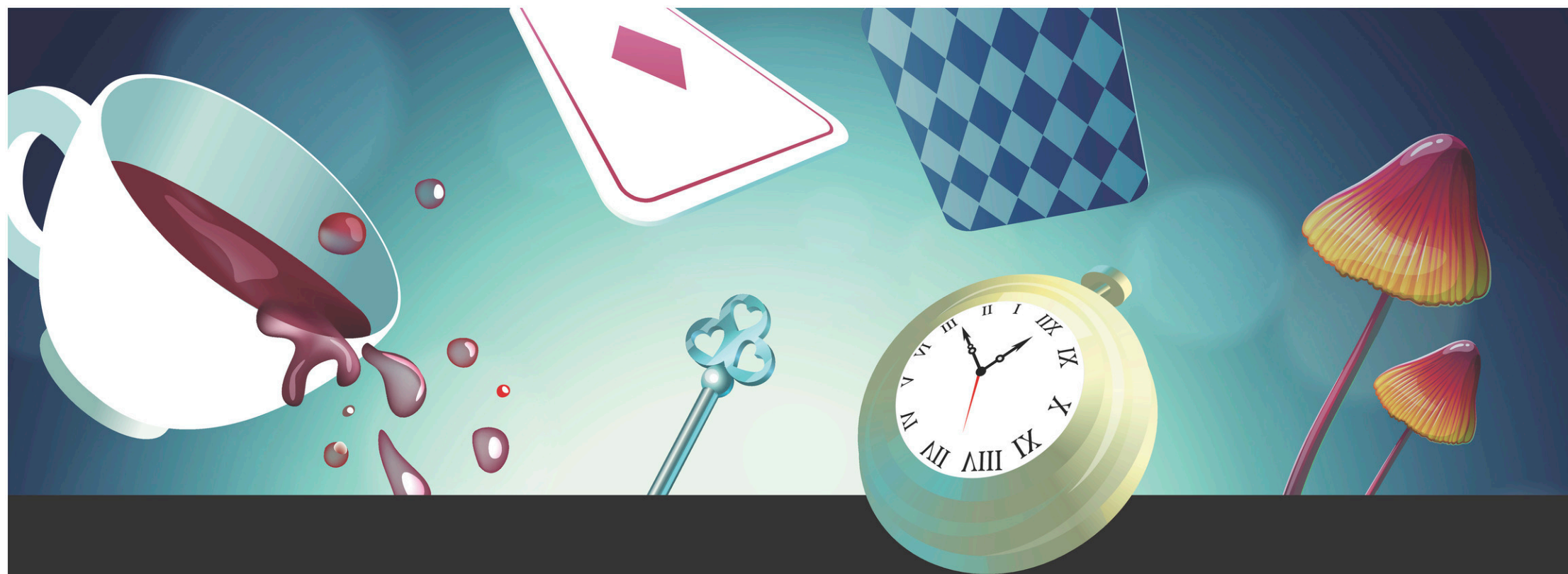
Marié et père de trois enfants, il est désormais dans le collimateur de la justice pour corruption, fraude et abus de confiance dans des affaires de dons reçus de la part de milliardaires, d'échanges de bons procédés avec des patrons d'entreprises et de tentatives de collusion avec la presse.

Le principal intéressé, qui doit être auditionné le mois prochain par la justice, dénonce une « chasse aux sorcières ». Et multiplie les déclarations fortes afin de mobiliser son électeur, comme en promettant cette semaine l'annexion d'un pan stratégique de la Cisjordanie occupée s'il est reporté au pouvoir.

Pour Gideon Rahat, professeur de sciences politiques à l'Université hébraïque de Jérusalem, Benjamin Nétanyahou oscille entre « faucon extrémiste » et « modéré ».

« Depuis les accusations de corruption, il est plus à droite, plus enclin au populisme et à des lois antidémocratiques [...] Il se bat pour sa survie, pour éviter les tribunaux, c'est une guerre personnelle », dit-il.

Après l'ascension et le pouvoir, ses adversaires attendent désormais la chute du « roi Bibi ». Mais savent qu'il ne faut jamais le donner pour vaincu.



SAVE THE  
  **DATE**

20 SEPTEMBRE

ARRIVÉE VIP ET COMMANDITES | **19H30**

ARRIVÉE GÉNÉRALE | **21H**

HANGAR H18, 6575 CHEMIN DE LA SAVANE | ST-HUBERT



LE BAL
2 | 1 | 5 | 9

BIENVENUE À
WONDERLAND

PRÉSENTÉ PAR

 **Desjardins**

Madison et la toute-puissance de la majorité

Quelle est la place des voix dissidentes face à un gouvernement majoritaire élu démocratiquement ?

Une fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés d'histoire le défi de décrypter un thème d'actualité à partir d'une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

Karim Chahine
Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval

Le 1^{er} octobre 2018, les Québécoises et les Québécois ont permis à la Coalition avenir Québec d'obtenir une majorité de sièges à l'Assemblée nationale. Inévitablement, au cours d'une législature où siège un gouvernement majoritaire, des questions concernant la prise en compte des points de vue minoritaires s'immiscent dans les débats publics. Quelle est la place des voix dissidentes face à un gouvernement majoritaire élu démocratiquement et qu'arrive-t-il si la majorité prend une décision qui va à l'encontre de la minorité ?

C'est bien sur cette question que se penchent les auteurs de *The Federalist Papers*. L'ouvrage est un recueil de 77 lettres que James Madison, Alexander Hamilton et John Jay publient dans différents journaux américains entre octobre 1787 et avril 1788. Ces trois Pères fondateurs des États-Unis rédigent ces textes dans le but de faire valoir les arguments en faveur de l'union des États américains. En diffusant publiquement leur point de vue, ils espèrent convaincre les élus des différents États plus réfractaires de ratifier la nouvelle Constitution. Encore de nos jours, ces écrits font autorité à la Cour suprême comme interprétation contemporaine de l'esprit des dispositions de la Constitution américaine.

Les premiers pas de la Confédération

Alors que certains États sont mécontents de la première Constitution écrite à la suite de la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776, les représentants des treize États se rassemblent à nouveau à partir du mois de mai 1787 à Philadelphie afin d'élaborer un nouveau projet constitutionnel. Les délégués s'entendent finalement le 17 septembre 1787 sur une proposition de Constitution. C'est dans cet intermède entre l'entente des délégués à Philadelphie et la ratification graduelle des États que les trois hommes publient leurs textes en faveur de la nouvelle Constitution.

L'un des fondements de la Constitution des États-Unis d'Amérique est la séparation des pouvoirs. La Constitution américaine intègre cette séparation dans ses trois premiers articles qui portent respectivement sur le Congrès, le président et la Cour suprême. Les Pères fondateurs veulent cependant s'assurer de l'indépendance de chacune de ces branches en créant des mécanismes de surveillance et de contre-pouvoir entre ces trois branches.

Prenons comme exemple les mécanismes que la Constitution met en place au niveau législatif. Pour faire adopter une loi, il y a d'abord un vote à majorité simple dans les deux chambres du Congrès, en l'occurrence la Chambre des représentants et le Sénat. Ensuite, le président doit donner son approbation. Si celui-ci décide d'utiliser son droit de veto, le Congrès peut prendre la décision de revoter la loi.

Cette fois, le vote doit passer aux deux tiers dans chacune des chambres pour se passer de l'approbation du président. La Cour suprême peut éventuellement avoir à se pencher sur la nouvelle loi pour statuer sur sa constitutionnalité. En retour, le Congrès peut proposer un amendement constitutionnel en vue d'infirmer cette décision.

La tyrannie de la majorité

La tension entre la majorité et la minorité est un des équilibres que cherche à maintenir la Constitution américaine et un des thèmes importants de *The Federalist Papers*. Plus spécifiquement, les lettres 10 et 51, que James Madison rédige, soulèvent le problème de la tyrannie de la majorité. Celle-ci peut, parce que majoritaire, prendre des décisions allant à l'encontre des minorités et de leurs droits et, inversement, une minorité avec trop de pouvoir pourrait potentiellement bloquer la volonté de la majorité.



Pour Madison, une partie de la réponse au problème théoriquement irréconciliable de la tyrannie de la majorité au sein d'une démocratie se trouve dans les garanties que peut offrir un régime politique : dans le cas qui nous occupe, ces garanties prennent la forme de droits

La perspective de cette question est historiquement celle de l'instabilité que peut créer une faction, c'est-à-dire un groupe de citoyens majoritaire ou minoritaire qu'unissent et poussent leur passion ou leurs intérêts communs contre le bien-être des autres citoyens.

James Madison part du postulat que, puisque les causes d'une faction sont impossibles à supprimer sans porter atteinte à la démocratie, la seule possibilité est de contrôler ses effets. Il aborde donc le problème à travers deux situations possibles. Premièrement, si une faction est plus petite que la majorité, les principes républicains feront en sorte que, *de facto*, la majorité pourra défaire les projets de cette minorité par un vote régulier. Madison, bien conscient du fonctionnement des institutions, constate qu'une telle faction peut tout de même encombrer l'administration et ébranler la société, mais serait malgré tout incapable de mettre à exécution ses plans et d'utiliser la Constitution à mauvais escient.

Deuxièmement, si la majorité est incluse dans la faction, on arrive devant l'un des défauts du gouvernement par le peuple : la voix de la majorité peut alors faire fi de la primauté du bien commun et du bien des autres citoyens. Nous voici à la croisée des chemins entre les réflexions de James Madison et la politique québécoise moderne.

Garantir des droits pour tous

La majorité possède un rôle crucial dans un système démocratique, c'est-à-dire celui de faire valoir la volonté populaire. Malgré tout, dans tous les cas où un intérêt ou une passion commune unissent une majorité, les droits de la minorité

sont en danger, écrit James Madison dans ses notes personnelles. « Protéger le bien public et les droits privés contre le danger d'une telle faction, et dans le même temps préserver l'esprit et la forme du gouvernement populaire, tel est le grand objet de nos recherches », constate James Madison, bien conscient de l'enjeu qu'il a en face de lui.

Ces hommes politiques fondent alors le droit des citoyens sur le Bill of Rights afin de garantir les libertés de presse, de parole, de religion, de réunion, le droit de porter des armes ainsi que le droit de propriété. Madison rédige ces amendements afin de répondre aux demandes de certains États qui désirent avoir des garanties qui limitent le pouvoir central et, par le fait même, promet aux États une certaine liberté. Le droit des minorités devient, par le fait même, celui de la majorité : dans la perspective où une faction peut être minoritaire, mais quand même être une menace pour le reste des citoyens américains, la Constitution et le Bill of Rights constituent des garanties tout aussi solides pour elle.

En pensant le Bill of Rights comme un garde-fou aux volontés potentiellement tyranniques de la majorité, les signataires souhaitent ancrer le respect de la minorité dans une conception plus large des droits de tous les citoyens. Le juge Jackson de la Cour suprême confirme l'intention de Madison ainsi que l'application effective de la Déclaration des droits américaine en 1943 lors du jugement *West Virginia State Board of Education contre Barnette*.

Dans sa décision, il souligne que « l'objectif même du Bill of Rights est de soustraire certains enjeux des vicissitudes de la controverse politique, de les mettre hors de portée des majorités et des fonctionnaires et de les établir comme principes juridiques à appliquer par les tribunaux. Le droit à la vie, à la liberté et à la propriété, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la liberté de culte et de réunion et d'autres droits fondamentaux ne peuvent être soumis au vote ; ils ne dépendent du résultat d'aucune élection ».

Nous revenons ici aux questions qui animent le monde politique québécois. Avec l'élection d'un parti majoritaire lors des élections d'octobre dernier, ces voix dissidentes doivent-elles nécessairement prendre acte des résultats et s'écraser devant la voix de la majorité, comme le laissent entendre certains commentateurs ? Pas du tout ! Pour Madison, une partie de la réponse au problème théoriquement irréconciliable

L'ouvrage *The Federalist Papers* est un recueil de 77 lettres que James Madison (notre illustration), Alexander Hamilton et John Jay publient dans différents journaux américains entre octobre 1787 et avril 1788.

TIFFET

de la tyrannie de la majorité au sein d'une démocratie se trouve dans les garanties que peut offrir un régime politique : dans le cas qui nous occupe, ces garanties prennent la forme de droits.

La minorité face à un « mandat fort »

Spécifions qu'à ce rapprochement théorique entre la volonté des Pères fondateurs américains et la réalité politique moderne québécoise, on retrouve l'influence du parlementarisme anglais. L'idée de « protéger la minorité et tempérer l'imprévoyance ou l'oppression de la majorité » fait tout de même partie des principes de notre droit parlementaire, comme le mentionne le guide de procédure parlementaire du Québec : les règles qui régissent l'Assemblée nationale du Québec doivent nécessairement traduire ces principes pour en arriver à un fonctionnement « efficace et démocratique ».

C'est donc dire que si, du côté des États-Unis, la légitimité de la minorité prend source dans la Constitution elle-même, ici, au Québec, elle émane plutôt de nos traditions parlementaires anglaises. On pourrait aussi faire valoir que les Chartes des droits et libertés québécoise et canadienne jouent un rôle similaire au Bill of Rights au sein de notre régime politique.

D'ailleurs, en 1985, le juge Dickson invoque la notion de tyrannie de la majorité dans la décision de la Cour suprême du Canada statuant sur l'inconstitutionnalité de la « loi du dimanche ». Cette loi indiquait qu'il était illégal de pratiquer toute activité commerciale le dimanche afin d'observer le jour du Seigneur. Le jugement, qui est encore cité fréquemment aujourd'hui, souligne que la loi brimait la liberté religieuse des non-chrétiens en transformant la moralité chrétienne en droit applicable aux croyants comme aux incroyants.

Nonobstant les différences entre nos deux régimes politiques, Madison nous invite à intégrer une sensibilité aux aléas politiques qui s'inscrit dans un dénominateur commun : nos droits et libertés. Ceux-ci s'inscrivent à leur tour dans une perspective qui dépasse l'individualisme que l'on associe souvent de manière inhérente à toutes revendications à ces mêmes droits et libertés. La volonté de la majorité, ou un « mandat fort », possède certaines limites immanentes à nos institutions démocratiques. Cela est encore plus vrai lorsqu'une majorité parlementaire peut être obtenue avec une minorité des votes populaires.



Karim Chahine

Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël à dnoel@ledevoir.com.

III SCRUTIN PROPORTIONNEL

La CAQ perd son courage

L

a ministre de la Justice et responsable de la Réforme électorale, Sonia LeBel, a confirmé vendredi qu'il n'y aura pas de scrutin proportionnel en 2022, un triste revirement télégraphié par la Coalition avenir Québec (CAQ) depuis quelques mois.

M^{me} LeBel joue sur les mots en affirmant que l'engagement du gouvernement Legault consiste à déposer un projet de loi d'ici le 1^{er} octobre. Lors de la campagne, François Legault livrait un tout autre message. L'élection de 2018 sera la dernière selon le mode actuel, disait-il. « On ne fera pas comme Justin Trudeau », lançait-il, en référence à la volte-face du premier ministre canadien, qui a complètement mis au rancart cette promesse.

Le prétexte évoqué par le gouvernement Legault est d'une délicieuse supercherie. Il se cache derrière le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), qui a demandé un délai de 30 à 42 mois avant d'implanter un scrutin proportionnel. L'Écosse a abattu ce travail en six mois, mais passons. En mai, M. Legault affirmait que le DGEQ pourrait organiser un scrutin proportionnel à temps pour 2022 si son gouvernement déposait un projet de loi avant le 1^{er} octobre. Cela laisserait 33 mois jusqu'en

juin 2022. Il suffirait d'une bonne dose de volonté politique, de l'ajout de ressources au DGEQ et d'une coordination entre celui-ci et l'Assemblée nationale pour surmonter ce problème de délai.

En réalité, ce pas de recul tient aux déchirements au sein du caucus caquiste, formé d'élus craintifs de perdre leur majorité et leurs sièges. Selon des simulations, la majorité de la CAQ serait tombée de 74 à 60 sièges environ dans un système proportionnel mixte compensatoire, en vertu duquel 80 députés seraient élus au suffrage direct, et 45 par une liste. M. Legault a donc accordé la priorité à l'harmonie au sein des ses troupes en sacrifiant la réforme.

•••••

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour date de l'époque des lords à per-ruque et des calèches. Ce système en vigueur depuis 1792 a bien servi la démocratie au temps du bipartisme. Depuis un quart de siècle, les électeurs québécois se comportent comme s'ils évoluaient au sein d'un système proportionnel, en entretenant la vie organisationnelle de quatre formations à la fois. Le bipartisme a assuré une certaine stabilité politique, mais il provoque aujourd'hui de sérieuses distorsions dans la représentativité des idées politiques à l'Assemblée nationale.

À titre indicatif, la CAQ détient 6 sièges sur 10 à l'Assemblée nationale (74 sur 125) alors qu'elle a récolté moins de 4 voix sur 10 (37 % du vote). Le système fait en sorte que 55 % des voix exprimées lors du scrutin (2,2 millions de votes) n'ont pas généré l'élection d'un seul député, observe le Mouvement démocratie nouvelle (MDN), farouche partisan de la proportionnelle. Et on cherche encore les raisons du décrochage citoyen face à la chose politique. Ironie du sort, c'est pour contrer une « désaffection générale pour la politique » que la CAQ envisageait, dès 2015, un scrutin proportionnel.

Tous les espoirs ne sont pas perdus. La CAQ n'abandonne pas l'idée d'une réforme. La ministre LeBel envisage la tenue d'une vaste consultation, et possiblement un référendum, pour faire entrer la proportionnelle dans les mœurs politiques. Ses intentions ne sauraient faire oublier que la démarche de la CAQ revient à mettre le projet au rancart jusqu'en 2026, au bas mot.

Le référendum n'est pas un passage obligé pour instaurer la proportionnelle. Trois partis représentant 94 des 125 circonscriptions et 71 % des voix (la CAQ, le Parti québécois et Québec solidaire) ont signé la feuille de route à ce sujet. S'il est vrai qu'un travail pédagogique doit être mené pour mieux faire connaître la proportionnelle, une commission itinérante élargie pourrait combler cette lacune à temps pour 2022.

Pour l'heure, ce n'est pas la population qui demande ce référendum, mais des élus de la CAQ et des libéraux exsangues, inquiets pour leur avenir. Près de sept répondants sur dix, sondés par Léger, pour le compte du MDN, souhaitent que le gouvernement respecte sa promesse de réformer le mode de scrutin. Nous en sommes encore à ce constat formulé par l'ex-ministre libéral et constitutionnaliste, Benoît Pelletier. « Ce qu'on voit comme un avantage, l'expression de la pluralité, peut devenir une menace pour les partis existants », disait-il à *La Presse* en janvier.

À force d'insister sur les menaces existentielles pour les députés et la représentativité des régions, voire la viabilité d'un gouvernement majoritaire francophone, les opposants de la proportionnelle perdent de vue le fond du problème. Un système en vertu duquel plus de la moitié du vote passe à l'oubli au lendemain de l'élection est une menace autrement plus sérieuse à la participation citoyenne et à la pérennité des institutions démocratiques que la proportionnelle ne le sera jamais.

LIBREOPINION

Aide médicale à mourir : une victoire de l'humanisme

Georges L'Espérance

Neurochirurgien et président de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

Dans sa décision du 11 septembre 2019, remarquablement étoffée sur 186 pages, madame la juge Christine Baudoin demande aux législateurs fédéral et provincial (du Québec) de modifier les lois sur l'aide médicale à mourir (AMM) en enlevant les critères de « mort naturelle raisonnablement prévisible » (MNRP) et de « fin de vie ». Ce faisant, madame la juge remet à l'avant le critère fondamental pour le patient qui est celui de souffrir d'un problème de santé grave et irrémédiable (« y compris une affection, une maladie ou un handicap) lui causant des souffrances persistantes qui lui sont intolérables au regard de sa condition » (paragraphe 4 de la décision du 6 février 2015 de la Cour suprême du Canada). À l'unanimité, la Cour suprême avait clairement

indiqué les critères que doit respecter un patient pour avoir droit à l'AMM (ou au suicide assisté) et n'avait en aucune façon donné une limite temporelle, ce que venait *de facto* faire cet ajout du Canada par la MNRP et créer une importante confusion chez les médecins.

Quoi qu'il en soit, le jugement de madame la juge Baudoin renvoie le législateur à sa table de travail et l'exhorte à enlever ces critères temporels pour être conforme à la décision de la Cour suprême. Cela ne devrait pas être difficile : les autres critères sont adéquats, clairs, et il n'y a qu'à enlever ces deux références temporelles. Ainsi, les patients qui souffrent de pathologies chroniques graves et irrémédiables, en particulier les maladies neurodégénératives physiques (sclérose latérale amyotrophique (SLA) — sclérose en plaques — myélopathies, etc.) pourront avoir accès à ce soin ultime, légal, éthique et moral, pour reprendre les termes du D^r Alain Naud.

Nous demandons instamment



LETTRES

Deux héros

Le 11 de ce mois, la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict historique pour la reconnaissance de leur droit à l'aide médicale à mourir.

De quoi apporter un espoir élevé aux Gladu-Truchon du Québec et du Canada, grands souffrants adultes aptes. Les répercussions positives et nombreuses sont à venir. Tant le Québec que le fédéral doivent répondre à leur invitation de ne pas interjeter appel.

Par compassion.

Pour une clarté clinique et juridique optimale.

Pour une sérénité et une sécurité augmentées.

Nicole et Jean, vous êtes nos nouveaux héros. Admiration et GRATITUDE.

Yvon Bureau t. s.

Québec

La terre des Sœurs de la Charité

Je suis la terre des Sœurs de la Charité, je prends la parole encore une fois. À force de parler, peut-être finira-t-on par m'entendre. Je suis toujours menacée, les grandes personnes qui ont un siège sur la colline à Québec vont bientôt décider si elles acceptent le plan que veut faire la Ville de Québec de son aménagement. C'est dans ce schéma qu'il est question de construire une miniville sur mon sol fertile. « Ce soir, j'ai l'âme à la tendresse », je revois ma ferme

lorsqu'elle était prospère et mes occupants que je chérissais.

On me demande souvent de mes nouvelles, ce que je fais depuis le démantèlement de « ma » ferme. Mes champs sont toujours cultivés même si certaines personnes disent le contraire ; je produis du soya, de l'avoine, du blé et de l'orge. On me dit que l'objectif premier est la semence de soya ; je ne connais pas toute la route entre la semence de soya et les produits de soya, tel le tofu, qui se retrouvent dans votre assiette, mais je sais que c'est une protéine végétale de plus en plus appréciée.

Mais même si mon sol fertile est encore utile pour nourrir les gens, c'est juste en attendant que le gros projet soit accepté et que les habitations prennent la place. Plusieurs personnes ont fait la démonstration qu'il existe suffisamment d'espace ailleurs pour accueillir les nouveaux ménages... mais elles non plus ne sont pas entendues...

Aujourd'hui, on pourrait trouver d'autres idées pour bien utiliser ma fertilité. « Dessine-moi un mouton. » Le petit bonhomme qui avait lancé cette phrase à un pilote en panne dans le désert était tenace dans son désir d'obtenir le dessin d'un mouton. Après plusieurs griffonnages, le pilote lui a dessiné une boîte avec trois trous en lui disant : « Ça, c'est la caisse, le mouton que tu veux est dedans. » Le pilote fut bien surpris de voir s'illuminer le visage de l'enfant... Le Petit Prince voyait son mouton dans cette caisse!

J'aimerais bien moi aussi que

l'on me dessine un mouton, que l'on dessine ce que l'on voudrait voir sur ma terre. Ma vocation nourricière, sociale, thérapeutique pourrait trouver un nouveau reflet à mettre en valeur.

Ces beaux dessins, en images ou en mots, pourraient aider les grandes personnes sur la colline qui devront bientôt prendre une décision...

« Dessine-moi un mouton. »

Dessine-moi la terre. Dessine-moi la terre des Sœurs de la Charité

Monique Gagnon

Québec, le 12 septembre 2019

Vérification des faits

Pour vendre son corridor énergétique, Andrew Scheer dit : « Je vais toujours appuyer le secteur énergétique et je suis convaincu que c'est mieux d'avoir le pétrole de l'ouest du Canada que le vrai pétrole sale qui vient de l'Arabie saoudite ou du Venezuela, des pays qui n'ont aucun respect pour les droits de la personne », cite Guillaume Bourgault-Côté dans *Le Devoir*.

M. Scheer devrait mettre en doute ses sources d'information ou les mettre à jour, car, selon Statistique Canada, en 2017, le pétrole consommé au Québec venait à 44 % du Canada, à 37 % des États-Unis, à 11 % de l'Algérie et à 8 % d'autres pays. Source : Radio-Canada, Gérard Fillion, 2 novembre 2018.

En mentant éhontément aux Canadiens et aux Québécois, est-ce qu'Andrew Scheer nous respecte?

Diane Germain

Le 12 septembre 2019

La médecine se doit d'être accompagnatrice jusqu'à la fin : la mort n'est pas un échec mais un aboutissement inéluctable et universel qu'il nous appartient de rendre confortable autant que faire se peut

jusqu'à la fin : la mort n'est pas un échec mais un aboutissement inéluctable et universel qu'il nous appartient de rendre confortable autant que faire se peut, que ce soit par des soins palliatifs de qualité, en particulier à domicile, ou lorsque ceux-ci ne répondent pas ou plus aux besoins du patient, en recourant à l'AMM si tel est son désir.

Enfin, il est important de préciser ici que cette décision n'implique aucunement l'AMM chez les mineurs, les personnes devenues inaptes ainsi que les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale : ces débats devront être faits en société et avec des experts, et ce, en toute transparence non partisane, pour reprendre le leitmotiv de madame Véronique Hivon. Et je termine en précisant que la limite absolue, en ce qui nous concerne, est celle de l'interdiction chez les personnes inaptes, quelle que soit la raison, et qui n'auraient pas signifié leurs volontés par des directives médicales anticipées.

Dans la mémoire d'Edward Snowden

Edward Snowden

Ce texte est un extrait de *Mémoires vives*, paru aux Éditions du Seuil

Comme la plupart des gens, je préfère parler de « surveillance de masse » plutôt que de « collecte de grande ampleur », l'expression utilisée par le gouvernement, car cette dernière brouille l'image du travail de la NSA. « Collecte de grande ampleur » fait penser à un bureau de poste débordant d'activité ou au ramassage des ordures ménagères plutôt qu'à un effort historique visant à intercepter — et à enregistrer clandestinement — l'ensemble des communications numériques.

Il ne suffit pourtant pas de s'entendre sur la terminologie pour éviter de se fourvoyer. Même aujourd'hui, la plupart des gens envisagent la surveillance de masse en termes de contenu, c'est-à-dire qu'ils l'associent aux mots qu'ils emploient lorsqu'ils passent un appel ou écrivent un e-mail. Et lorsqu'ils constatent que les autorités ne s'intéressent pas au contenu, ils cessent de s'intéresser à la surveillance gouvernementale. Ce soulagement est d'une certaine manière compréhensible en raison de ce que chacun de nous considère comme la nature unique, pertinente et intime de nos communications : le son de notre voix, presque aussi caractéristique que l'empreinte de notre pouce ou l'expression inimitable de notre visage quand nous envoyons un selfie. Mais hélas, la teneur de nos communications en dit rarement autant sur nous que d'autres éléments qui restent tacites. Je veux parler des informations qui ne sont pas dites ni écrites mais qui permettent néanmoins de révéler un contexte plus large et des modes de comportements.

La NSA appelle cela des « métadonnées », le préfixe « méta », traditionnellement traduit par « au-dessus » ou « au-delà », étant ici utilisé dans le sens d'« à propos » : des données à propos d'autres données, des données issues elles-mêmes de données, un ensemble de marqueurs rendant ces données utiles. La façon la plus simple de se représenter les métadonnées est de les envisager comme des « données d'activité », c'est-à-dire l'enregistrement de toutes les choses que vous faites avec vos appareils et tout ce que ces derniers font d'eux-mêmes. Imaginons que vous téléphoniez à quelqu'un depuis votre port-

Les métadonnées peuvent permettre à celui qui vous surveille de connaître l'endroit où vous avez passé la nuit et à quelle heure vous vous êtes réveillé ce matin-là. Elles permettent de retracer ce que fut votre parcours dans la journée, combien de temps vous avez passé dans chaque endroit visité et avec qui vous avez été en contact. Tout cela vient contredire l'affirmation gouvernementale selon laquelle les métadonnées ne constitueraient pas un accès direct à nos communications.

ble. Les métadonnées peuvent alors inclure la date et l'heure de votre conversation, la durée de l'appel, le numéro de l'émetteur, celui du récepteur, et l'endroit où l'un et l'autre se trouvent. Les métadonnées d'un e-mail peuvent indiquer le genre d'ordinateur utilisé, le nom de son propriétaire, le lieu depuis lequel il a été envoyé, qui l'a reçu, quand il a été expédié et quand il a été reçu, qui l'a éventuellement lu en dehors de son auteur et de son destinataire, etc. Les métadonnées peuvent permettre à celui qui vous surveille de connaître l'endroit où vous avez passé la nuit et à quelle heure vous vous êtes réveillé ce matin-là. Elles permettent de retracer ce que fut votre parcours dans la journée, combien de temps vous avez

passé dans chaque endroit visité et avec qui vous avez été en contact.

Tout cela vient contredire l'affirmation gouvernementale selon laquelle les métadonnées ne constitueraient pas un accès direct à nos communications. Vu le nombre vertigineux de messages numériques échangés dans le monde, il est tout bonnement impossible d'écouter tous les appels téléphoniques et de lire tous les e-mails. Et même si c'était faisable, ça ne servirait à rien, car les métadonnées, en opérant un tri, rendent la tâche inutile. Voilà pourquoi il ne faut pas envisager les métadonnées comme des abstractions inoffensives, mais comme l'essence même du contenu : elles sont précisément la première source d'information exigée par celui qui vous surveille.

Par ailleurs : le « contenu » est généralement défini comme quelque chose que vous produisez consciemment. Vous savez parfaitement ce que vous dites au téléphone ou ce que vous écrivez dans un e-mail. En revanche, vous ne contrôlez pas, ou à peine, les métadonnées que vous générez automatiquement. C'est une machine qui les fabrique sans vous demander votre participation ni votre autorisation, et c'est aussi une machine qui les recueille, les archive et les analyse. À la différence des êtres humains avec qui vous communiquez de votre plein gré, vos appareils ne cherchent pas à dissimuler les informations privées et n'utilisent pas de mots de passe par mesure de discrétion. Ils se contentent d'envoyer un ping à l'antenne-relais la plus proche à l'aide de signaux qui ne mentent jamais.

Comble de l'ironie, la législation, qui a toujours au moins une génération de retard sur les innovations technologiques, protège bien mieux la teneur d'un message que ses métadonnées — et cela même si les agences de renseignement s'intéressent beaucoup plus à ces dernières —, qui leur permettent d'avoir à la fois une vue d'ensemble en analysant les données à grande échelle et une vue détaillée en réalisant les cartographies précises, les chronologies et les synthèses associatives de la vie d'un individu, à partir desquelles les extrapolations des prédictions comportementales. En somme, les métadonnées peuvent apprendre à celui qui vous surveille pratiquement tout ce qu'il a envie ou besoin de savoir sur vous, à l'exception de ce qui se passe dans votre tête.

Pour une consultation référendaire avant 2022

Julien Verville

Professeur de science politique au Collège Ahuntsic et auteur du livre *La réforme du mode de scrutin au Québec*

Ainsi, un référendum sur la réforme du mode de scrutin au Québec serait tenu en même temps que les prochaines élections générales de 2022. Le premier ministre François Legault va alors renier son engagement initial. Pendant longtemps, celui-ci avait exclu l'option référendaire, jugeant qu'une campagne électorale et l'appui de 63 députés étaient suffisants pour avoir la légitimité de procéder à la réforme du mode de scrutin. Toutefois, des députés du caucus gouvernemental ont exigé la tenue d'un référendum.

Depuis mai 2019, ce sont les gens les plus intéressés par la question (experts, chroniqueurs, éditorialistes, etc.) qui se sont prononcés sur l'opportunité d'un référendum sur la réforme du mode de scrutin. On ne sait toujours pas ce que pensent les citoyens de la nécessité d'organiser un référendum. Notons qu'aucun sondage d'opinion n'a posé la question à ce jour aux Québécois.

D'ici le 1^{er} octobre 2019, nous allons prendre connaissance de la proposition gouvernementale de mode de scrutin. Après le dépôt du projet de loi, des consultations publiques vont se tenir et permettront un large débat afin que les Québécois puissent discuter collectivement de cet enjeu. À cette occasion, si les citoyens exigeaient fortement la tenue d'un référendum, le gouvernement aurait alors le devoir de ré-

pondre à cette demande et la tenue d'un référendum deviendrait amplement justifiée.

En prenant sa décision maintenant, le gouvernement Legault vient rappeler que la multiplication des référendums sur la réforme du mode de scrutin au cours des dernières décennies est avant tout le fruit de l'ambivalence des décideurs politiques. Ce n'est que récemment, au XXI^e siècle, que beaucoup croient qu'un mode de scrutin doit être adopté à la suite d'un référendum pour être légitime. Malgré cela, il ne s'agit pas d'un passage obligé. La majorité des réformes du mode de scrutin dans le monde ont été adoptées par un vote des parlementaires. Il serait beaucoup plus judicieux de tenir un référendum de validation, après deux ou trois élections générales avec le nouveau mode de scrutin. Après avoir expérimenté le nouveau système, les Québécois pourraient faire un choix éclairé entre le maintien du nouveau mode de scrutin et le retour au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Si cette voie est choisie, le référendum doit porter sur une question simple demandant aux Québécois d'adopter le nouveau mode de scrutin (un seul modèle contenu dans un projet de loi) et l'État devra financer une campagne d'éducation publique neutre qui laissera assez de temps à la population pour maîtriser le sujet sur lequel elle devra voter. Le seuil de victoire doit être fixé à 50 % +1 et le référendum doit être exécutoire ; le projet de loi sur le

nouveau mode de scrutin doit absolument être adopté par l'Assemblée nationale et mis en place après une victoire du oui. Les résultats du référendum ne peuvent pas être conditionnels à l'interprétation du gouvernement en place (comme on l'a vu par le passé, par exemple, à Île-du-Prince-Édouard en 2016). Il serait aussi nettement préférable de tenir le référendum avant 2022 pour lui donner toute la visibilité nécessaire ; cela aurait l'avantage de permettre aux citoyens, aux politiciens et aux médias de concentrer leur attention sur cette question et non pas de la diluer parmi plusieurs enjeux lors de la campagne électorale de 2022.

Lors du dépôt du projet de loi en octobre prochain, le gouvernement va annoncer la tenue de consultations publiques qui s'entameront probablement à l'automne 2019 et s'achèveront en 2020. Le gouvernement devrait profiter de cette période de consultation pour lancer par la suite la campagne référendaire au Québec. Il serait assez révélateur que l'Assemblée nationale termine ses travaux sur le mode de scrutin en 2020, puis que le gouvernement fasse une pause sur le débat, avant de déclencher la campagne référendaire seulement en 2022.

Rappelons que c'est depuis 2015 que la CAQ s'est engagée à réformer le mode de scrutin au Québec. À plusieurs reprises, François Legault affirma que le Québec souffrait d'une crise de légitimité, d'un déficit démocratique et qu'il observait sur le terrain un cynisme à l'égard de la politique. Sur la réforme du mode de scrutin, il déclara que la classe politique avait un déficit de crédibilité, mais il promit que son gouvernement allait agir sur la question et qu'il « ne fera pas comme Justin Trudeau ». Pour respecter sa promesse, François Legault doit faire preuve de leadership dans ce dossier et être le chef du comité du oui dans l'hypothétique campagne référendaire à venir.

Sur l'endoctrinement

NORMAND BAILLARGEON



La contribution sans doute la plus importante et la plus originale que la philosophie peut apporter à une discipline et à une pratique complexes comme l'éducation tient à son effort pour clarifier les concepts qui y sont employés et pour s'assurer de leur cohérence.

Je voudrais cette fois donner un modeste exemple de ce type de travail en me penchant sur le concept d'endoctrinement.

L'actualité suffirait à le justifier, avec ces discussions en cours concernant la possibilité d'intégrer l'éducation à la sexualité au cours d'éthique et culture religieuse, ce que préconise, semble-t-il, le ministre de l'Éducation. On le sait : ces deux cours font l'objet de vifs débats et de bien des discussions. Or, pour une part au moins, ce que certains parents comme d'autres observateurs redoutent, dans ces deux cas, c'est la possibilité que ces enseignements endoctrinent. Est-ce le cas ?

Pour le savoir, il faut bien entendu regarder ce qui s'y fait : mais il faut aussi avoir une idée de ce à quoi il faudra porter attention. Bref : il faut avoir une idée la plus claire possible de ce qu'est (et, *a contrario*, de ce que n'est pas) l'endoctrinement. C'est ici, merci Socrate, que le précieux travail philosophique d'analyse conceptuelle intervient.

Un esprit fermé...

On accordera que si l'éducation veut rendre autonome et libérer, l'endoctrinement en est l'envers : il enferme et force à penser selon des lignes de pensée dont on ne sort pas. Ceci nous rappelle une chose importante à propos de l'endoctrinement : son produit est un esprit fermé.

Endoctriner, c'est chercher à produire ce résultat. Mais cela ne suffit pas pour que notre définition soit complète. Car de quelle nature est précisément cette fermeture d'esprit ? Sur quoi celui-ci est-il justement fermé ? Et comment peut-on atteindre ce résultat ?

... sur des doctrines...

Un esprit éduqué a à la fois de fermes convictions et des certitudes, mais aussi des doutes et des questionnements. Il connaît la variété des assurances avec lesquelles on peut accepter ou non une idée, une thèse. Il reconnaît, lorsque cela est plausible, pouvoir errer, devoir se remettre en question. Pour ces raisons, une personne éduquée accepte de discuter avec un contradicteur et envisage de pouvoir apprendre de lui. Elle cultive ce qu'on appelle des vertus épistémiques. Elles sont précieuses, entre autres au citoyen.

Il y a pour ces raisons un monde entre la raisonnable fermeture d'esprit à propos du théorème de Pythagore et l'ouverture à la discussion sur des sujets comme la sexualité, la place et la valeur des religions, le politique, etc.

L'endoctrinement, au sens fort, est une fermeture d'esprit assurée, complète, butée sur, comme le nom le laisse entendre, des doctrines, des idées et des thèses justement sujettes à discussion, mais dont il devient impossible de discuter.

Il est cependant nécessaire de reconnaître aussi qu'il est légitime et souvent même nécessaire de traiter en classe de doctrines (pensez aux idées politiques, économiques, littéraires, philosophiques, etc., qui sont ou comprennent des doctrines) et qu'il est tout à fait possible de le faire sans endoctriner.

Comment alors l'endoctrinement cherche-t-il à produire cet esprit fermé et buté ?

... et par des moyens particuliers

La liste de ces possibles moyens est longue.

Elle comprend des pratiques comme la manipulation émotionnelle, l'occultation de données importantes, une présentation intéressée des faits et des idées, le refus de considérer, de laisser s'exprimer ou de faire connaître des objections à la doctrine défendue. Je vous laisse compléter le tableau, mais vous aurez compris que chaque fois, on s'écarte de ce que l'appel à la raison demande.

Parvenu à ce point, nous avons une idée plus claire et plus complète de ce que signifie endoctriner. Je vous soumetts la définition que propose le philosophe Robin Barrow : « Endoctriner, c'est utiliser des moyens non rationnels dans le but d'établir une adhésion inconditionnelle quant à la vérité de certaines assertions indémontrables, et cela, avec l'intention que les personnes à qui l'on s'adresse s'y tiennent fermement. »

L'endoctrinement peut bien entendu se présenter par degrés, se déployer selon un continuum. Il peut apparaître dans des secteurs où on s'attend moins à le trouver — imaginez un enseignant des mathématiques pour qui le mode d'existence des êtres mathématiques est un argument décisif pour l'existence de Dieu ; ou un enseignant de physique postmoderne ; ou scientifique.

De plus, il faut noter qu'un enseignement peut ne pas avoir réussi à produire ce qu'il voulait produire et restera tout de même endoctrinaire.

Mais nous pouvons à présent revenir à notre préoccupation de départ. Tel cours, tel enseignement, tel curriculum endoctrinent-ils ? Jusqu'à quel point ? Par quels moyens ? Peut-on éviter ce terrible défaut si des éléments des contenus enseignés doivent l'être ? Lesquels et comment procéder, alors ? À vous de jouer...

Truc et astuce d'enseignant

Un enseignant me dit : pour capter l'attention de ma classe, je conte une histoire comme prélude amusant, intrigant, à ce dont je vais parler.

Bien vu ! Je lui rappelle qu'un certain Platon a déjà fait cela... expliquant par exemple sa vision de l'éducation en racontant comment des prisonniers sortent d'une caverne.

Perles de la semaine

Un trio ! Merci à Richard Guay.

— La mortalité infantile était très élevée, sauf chez les vieillards.

— Jeanne d'Arc n'aimait pas trop qu'on la traite de pucelle.

— L'armistice est une guerre qui se finit tous les ans le 11 novembre.

Greta Thunberg à Washington



La militante suédoise pour le climat Greta Thunberg a participé à une manifestation à l'extérieur des grilles de la Maison-Blanche, vendredi, pour lancer une mobilisation de plusieurs semaines sur le climat aux États-Unis et à l'ONU. Aucune rencontre avec le président américain, Donald Trump, ni avec ses collaborateurs, n'a eu lieu.

FETHI BELAID AGENCE FRANCE-PRESSE

III ÉTATS-UNIS

Biden échoue à dissiper les doutes

Même s'il s'est montré combatif pendant un troisième débat, le favori des démocrates a du mal à faire oublier ses fragilités

ÉLODIE CUZIN
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le favori de la primaire démocrate, Joe Biden, a été crédité d'une solide performance lors du dernier débat télévisé face à ses rivaux, mais des questions persistent vendredi sur sa capacité à croiser le fer avec Donald Trump en 2020.

Face à ses deux rivaux bien plus à gauche dans le trio de tête, les sénateurs progressistes Bernie Sanders et Elizabeth Warren, l'ancien vice-président de Barack Obama a tenu à se présenter en candidat réaliste, soucieux de répondre aux préoccupations de la classe moyenne et des ouvriers.

« J'ai parlé de [...] la façon dont je livrerai des avancées tangibles sur les questions les plus urgentes auxquelles font face les familles de travailleurs », a tweeté Joe Biden vendredi.

Parti à l'offensive, s'arrogeant le micro plus fermement que lors des précédents débats, cet ex-sénateur pendant plus de 35 ans a toutefois erré dans plusieurs réponses, et a dû défendre plusieurs points de son long bilan.

Mais malgré les appels au rassemblement pour battre Donald Trump, ses rivaux n'ont pas épargné Joe Biden, 76 ans, dont l'état de forme interroge après un été marqué par plusieurs faux pas.

En sous-entendant que le septuagénaire devenait sénile, le candidat Julian Castro a provoqué les huées d'une partie du public et été accusé de frapper sous la ceinture. Sa voix n'est pas restée isolée. Chantre du rassemblement, le sénateur Cory Booker a pourtant asséné un autre coup au vétéran de la politique juste après le débat : « Beaucoup s'inquiètent de la capacité de Joe Biden à

Le parti démocrate ne désignera officiellement son candidat qu'à l'été 2020

marquer l'essai sans trébucher », a-t-il déclaré sur CNN.

Fermement campé en tête des sondages pour la primaire (26,8 % selon RealClearPolitics), Joe Biden reste très populaire chez les Noirs et dans les bassins ouvriers qui avaient fait basculer l'élection en 2016. Pour beaucoup d'électeurs démocrates qui ont pour priorité d'empêcher Trump de décrocher un second mandat, le modéré Biden apparaît comme le candidat sûr.

« Je me demande si les fragilités de Biden, que l'on voit régulièrement, risquent au final d'entamer l'avantage dont il bénéficie actuellement en tant que candidat perçu par la plupart comme la meilleure option contre Trump », note toutefois Kyle Kondik, politologue à l'Université de Virginie. « Mais si cela devait l'affecter, il faudra peut-être des mois avant que cela ne lui nuise dans les sondages », explique-t-il.

Se trouvant pour la première fois sur le même plateau de débat que Joe Biden, l'étoile montante de la primaire démocrate, Elizabeth Warren, n'a pas attaqué ses rivaux. La progressiste a tenu le cap de sa campagne centrée sur des propositions détaillées, appuyées sur de fortes anecdotes personnelles.

Campée dans le trio de tête depuis cet été, « elle se comporte en favorite et [...] de ce fait a moins intérêt à entrer dans la mêlée », analyse Kyle Kondik.

Warren, ancienne professeure de Harvard, dispute depuis des semaines la deuxième place au sénateur indépendant Bernie Sanders, (tous deux sont autour de 17 %). Ces deux « amis » ont encore une fois présenté un front uni jeudi soir, qui pourrait toutefois se craqueler à l'approche des scrutins puisqu'ils se disputent un même bassin d'électeurs.

PÉTITES ANNONCES

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT - À VENDRE OU À LOUER.

Métro Outremont, loft béton, garage, ascenseur, 2 ch, terrasse, balcon, a/c. LIBRE. PD Courtier: 514 974-3319

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE

Près métro et services. WIFI. Sem./mois à partir de 790 \$. Location : 514-999-0546 paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart

sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris. Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955 appartement-montmartre.com

176 CHALETS À LOUER

Au cœur des pistes à Val David

5^e, 3 ch., grand salon avec foyer, cuisine/sdb rénovées, planchers de pin. 6 000 \$ de nov. à avril. 514 216-8373 / 983-4351

251 BUREAUX À LOUER

Bureau à sous-louer

Laurier Ouest spacieux et meublé. Professionnel ou avocat vlachance@heleneaguay.com 514-272-1164

307 LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE

Bonheur d'Occasion achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142 www.bonheurdoccasion.com

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

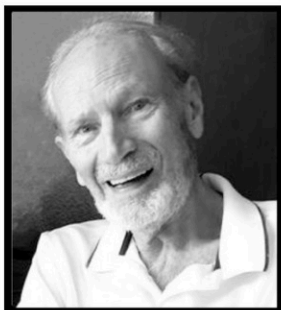
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 20 ans d'expérience. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

fautes les premiers pas

AVIS DE DÉCÈS

Beauchamp, Émile
1939 – 2019

Paisiblement et entouré de sa famille, Émile Beauchamp est décédé de la SLA, le 6 septembre 2019, à Montréal.

Il laisse dans le deuil son épouse Louise Labrèche, ses enfants Éric (Malika), Julie, Philippe (Danielle), ses petits-enfants Mattis, Victor, Jeanne et Léanne ainsi que les autres membres de sa famille et amis.

Diplômé de l'Université de Montréal en génie métallurgique, récipiendaire de la bourse Athlone, il poursuivi ses études à Londres en génie des matériaux. Au cours de sa carrière, Émile a œuvré au gouvernement fédéral principalement au Ministère de l'industrie et du commerce.

Nous nous souviendrons d'Émile comme un homme heureux, attentionné pour sa famille, passionné de sport et d'environnement et plus...

La famille remercie le Dr Massie et son équipe pour le soutien et les bons soins durant la progression de la maladie.

La famille vous accueillera au

Centre funéraire Côte-des-Neiges

Dignité

EN HOMMAGE À LA VIE

4525, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal

le vendredi 20 septembre de 18h à 21h et le samedi 21 septembre de 13h à 16h. Une cérémonie en sa mémoire aura lieu samedi à 16h.

Un don à SLA Québec serait apprécié.



Rajotte Schwartz, Huguette

À Montréal, le 7 septembre 2019 est décédée Huguette Rajotte Schwartz.

Outre son mari Georges Schwartz, elle laisse dans le deuil ses filles Annabel et Nathalie (Charles Décarie), ses petits-enfants Delphine et Romain, sa sœur Andrée, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux amis et collègues.

La famille vous accueillera les jeudi et vendredi, 12 et 13 septembre, de 16h à 20h au

Centre funéraire Côte-des-Neiges

Dignité

4525, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal 514 342-8000

Chaleureux remerciements à toute l'équipe du 6^{ème} étage de l'Hôpital St. Mary pour l'attention exceptionnelle qu'elle y a reçue.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital St. Mary.

Incroyablement douée pour les langues, fêreuse d'architecture, excellente communicatrice, Huguette Rajotte Schwartz possédait les qualités voulues pour devenir l'une des meilleures guides touristiques de Montréal et faire découvrir cette ville qu'elle aimait profondément à des milliers de visiteurs et touristes.

Épouse, mère et grand-mère affectueuse, femme du monde élégante et dotée d'un remarquable sens de la répartie, elle possédait une personnalité hors du commun et a toujours été en avance sur son temps. Elle a été la première Montréalaise à conduire un scooter, la seule francophone à chanter dans un chœur ukrainien, et sa connaissance approfondie du Jazz et de ses principaux musiciens l'a amenée à cofonder l'Emanon Jazz Society, un groupe de connaisseurs et de passionnés qui a laissé sa marque dans l'histoire montréalaise.

Ses talents versatiles s'étaient déjà épanouis à l'Expo 67, lorsqu'elle devint chef de groupe des hôtes du pavillon du Québec où elle accompagna de nombreux chefs d'état, dont le président français Charles de Gaulle quelques heures avant qu'il prononce son fameux « Vive le Québec libre ! ». Elle fréquenta ainsi des dignitaires des hautes sphères internationales, ce qui la mènera éventuellement au poste de Secrétaire générale de la prestigieuse association France-Canada.

Son décès laisse un vide impossible à combler.

Communiquez avec
Le Mémorial
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémorial
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
deces@lememorial.com

Le mémorial

III HONG KONG

Joshua Wong demande le soutien de Trump et du Congrès américain

PETER HUTCHISON
À NEW YORK
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le militant prodémocratie hongkongais Joshua Wong a appelé vendredi Donald Trump à inclure une clause sur les droits de la personne dans ses négociations commerciales avec la Chine, au premier jour d'une visite aux États-Unis destinée à rallier des soutiens pour le mouvement qui agit l'ancienne colonie britannique.

« Il est important d'ajouter une clause sur les droits de la personne dans les négociations commerciales et de mettre les manifestations de Hong Kong au programme de ces négociations. Sur-tout quand un centre international est menacé de lois d'urgence équivalentes à la loi martiale et d'envois de l'armée », a déclaré à l'AFP Joshua Wong, après avoir participé à une conférence à l'Université Columbia, à New York.

« Si la Chine n'a pas l'intention de protéger la liberté économique de Hong Kong, cela affectera et nuira à toute l'économie mondiale », a ajouté cet étudiant de 22 ans, alors que plus de 1200 entreprises américaines sont installées à Hong Kong.

Chine et États-Unis sont engagés depuis l'an dernier dans une guerre commerciale, qui s'est traduite par l'imposition de part et d'autre de droits de douane sur des centaines de milliards de dollars d'échanges bilatéraux. Les deux pays ont annoncé mercredi une pause dans l'escalade, et de nouveaux pourparlers sont prévus en octobre à Washington.

Le gouvernement Trump a exclu jusqu'ici d'inclure le dossier de Hong Kong dans ces négociations commerciales. « Cela relève du département d'État, pas du commerce », a indiqué mercredi le secrétaire américain au Trésor, Steven Mnuchin.

Joshua Wong, qui doit se rendre mardi à Washington, a également appelé le Congrès américain à adopter un projet de loi actuellement en attente sur les « droits de la personne et la démocratie à Hong Kong ».

Le texte, auquel les leaders républicain et démocrate du Congrès se sont montrés favorables, prévoit un réexamen annuel du statut économique spécial de Hong Kong, et des sanctions pour tout responsable qui supprimerait « des libertés fondamentales » dans ce territoire semi-autonome, rétrocedé à la Chine en 1997.

Dans la capitale fédérale américaine, Joshua Wong devrait notamment rencontrer le sénateur républicain Marco Rubio, très critique de Pékin, et être entendu par une commission du Congrès. Aucun rendez-vous avec le gouvernement Trump n'a été évoqué.

La visite de Joshua Wong aux États-Unis s'inscrit dans le cadre d'une tournée internationale pour rallier des soutiens à la cause des manifestants hongkongais. « L'été de la colère est en train de devenir l'année de la colère », a-t-il affirmé devant quelque 200 étudiants de Columbia.

Les manifestations qui secouent Hong Kong ont commencé en juin, pour demander le rejet d'un projet de loi hongkongais visant à autoriser les extraditions vers la Chine. Le texte a été définitivement abandonné depuis, mais le mouvement a élargi ses revendications, demandant notamment des réformes démocratiques et dénonçant le recul des libertés dans l'ex-colonie britannique et l'ingérence grandissante de Pékin dans les affaires intérieures de cette région.

Vendredi, des milliers de manifestants prodémocratie ont illuminé de torches, lanternes ou pointeurs laser deux des collines de Hong Kong, profitant de l'ouverture de festivités traditionnelles d'automne pour rappeler la détermination de leur mouvement.

III ÉLECTIONS

La Tunisie exposée à l'indécision des urnes

La crise économique et la montée du populisme pourraient fragiliser la transition démocratique en cours

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Scrutin de l'incertitude ? Ou scrutin de l'indécision ? À la veille du premier tour de l'élection présidentielle en Tunisie, les deux mots se font compétition pour qualifier le vote historique qui, dimanche, va poser un jalon de plus dans la trajectoire de cette jeune démocratie, berceau du Printemps arabe de 2011.

Vingt-six candidats, dont l'un est en prison, font face à un électoral désorienté, affecté autant par une crise de confiance envers les politiciens que par une profonde crise économique. Un terreau qui a favorisé la croissance du populisme, mais également les divisions au sein des forces politiques en place, fragilisant ainsi la transition politique en cours.

« L'avenir de la Tunisie est compliqué, mais il n'est pas incertain, résume à l'autre bout du fil Noomane Raboudi, politologue à l'Université d'Ottawa et spécialiste du Maghreb et du Moyen-Orient. Depuis sept ans, le pays arrive à sortir de la crise politique en mettant en place des institutions solidifiées. La démocratie est un système qui peut être long à instituer et c'est au cœur de ce processus que le pays se trouve encore aujourd'hui. »

N'empêche, cette deuxième élection présidentielle libre depuis la chute du régime autocratique de Ben Ali le 14 janvier 2011 se distingue par l'émergence de figures fortes aux valeurs démocratiques pas toujours évidentes.

Nabil Karoui, du parti Kalb Tounes (« Au cœur de la Tunisie »), un des favoris dans cette course, nourrit d'ailleurs cette tendance. À la tête d'un empire de la publicité et d'une chaîne de télévision privée, celui que l'on surnomme le « Berlusconi tunisien » mène en effet une campagne populiste depuis une cellule de prison où la justice l'a envoyé fin août pour blanchiment d'argent et évasion fiscale. Vendredi, sa demande de libération a été rejetée. Dimanche, il ne pourra donc pas aller voter.

Cette arrestation reste une aubaine pour ce pourfendeur des élites et du système, qui ainsi a pu se poser dans les derniers jours en victime d'une cabale orchestrée, selon lui et ses partisans, par le premier ministre Youssef Chahed, candidat lui aussi au poste de président laissé vacant en juillet par la mort en fonction de Beji Caïd Essebsi. Ce complotisme a certainement renforcé ses appuis auprès d'une base vivement touchée par la hausse du chômage ou l'affaiblissement des comptes publics, dont les gardiens du système en place seraient les principaux responsables, selon elle.



Une demi-douzaine de formations politiques, islamistes, laïques, populistes ou liées à l'ancien régime vont devoir s'entendre pour partager le pouvoir.

FETHI BELAÏD AGENCE FRANCE-PRESSE

« Nabil Karoui n'a pas un instinct politique très développé, mais il sait que, pour obtenir le soutien de la rue, il faut exploiter la crise et donner l'impression aux gens qu'il va pouvoir les aider dans leur quotidien », dit M. Raboudi. Une solution simple à des enjeux complexes : la dette publique a atteint 77 % du PIB en Tunisie, où le taux de chômage est désormais de 15 % — 30 % chez les jeunes diplômés. En huit ans, le pouvoir d'achat de la classe moyenne aurait fondu de moitié, sous la pression d'une inflation de 7 % au premier semestre de 2019 et d'une balance commerciale agricole déficitaire qui fait grimper le prix de biens essentiels. Depuis 2011, la valeur du dinar tunisien s'est dépréciée de 65 % par rapport à l'euro.

Qui blâmer ? Le peuple peine à répondre avec conviction à la question, ce qui favorise la fragmentation spectaculaire de l'offre politique. Des 26 candidats, 7 sont issus du parti Nidaa Tounes (« Appel de la Tunisie »), le parti au pouvoir, et 6, du mouvement islamiste conservateur Ennahda (« Mouvement de la renaissance »), dont Abdelfattah Mourou, une des figures ascendantes de la campagne, fait partie.

« Son image de papi tunisien fait sourire. Il rassure et inspire confiance. Mais son plus grand défaut est d'être islamiste, et l'expérience exige que l'on ne fasse jamais confiance à un islamiste », résume le chroniqueur poli-

tique tunisien Nizar Bahoul dans les pages du journal *Business News*. « Il rappelle, par moments, le loup du *Petit Chaperon rouge*. »

Dans un pays où la majorité du vote reste hostile à cette formation politique qui risque de « faire reculer la Tunisie de dix siècles en arrière », prétend le chroniqueur, Mourou risque toutefois d'attirer une partie des 20 ou 25 % d'électeurs conservateurs séduits par les perspectives traditionalistes qu'il défend. « En Occident, notre peur de l'islamisme tend à surestimer ses capacités de pouvoir et d'influence, tempère toutefois Noomane Raboudi, de l'Université d'Ottawa. Lors du dernier mandat, les islamistes se sont discrédités. S'ils proposent autre chose qu'une politique conservatrice, ils vont être rejetés par les urnes. »

C'est d'ailleurs sur ces fantômes du passé que mise l'avocate Abir Moussi, autre personnage politique, qui a elle aussi un peu plus attiré l'attention lors des débats électoraux que d'autres. « Son discours d'affrontement à l'égard du système et des islamistes a été bien reçu, dit M. Raboudi. Mais elle reste encore un peu trop attachée à la vieille garde », particulièrement à l'esprit du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), l'ex-parti de Zine el Abidine Ben Ali, transposé dans le Parti destourien libre, formation d'extrême droite, que l'avocate battante de 45 ans préside.

Reste que cette nébuleuse électorale — qui se prépare à rejeter la seule candidature intellectuelle, celle de Saïd Aïdi, sorte de Michael Ignatieff tunisien dont le discours éclairé et la vision très scandinave de la politique et de la société n'ont pas réussi à atteindre le peuple, faute d'une langue adaptée — arrive à faire ressortir une certitude : le scrutin de dimanche va amorcer un changement de paradigme important dans la transition démocratique en cours. Ce changement permettra de passer d'un système de pouvoir reposant sur deux partis à un système où une demi-douzaine de formations politiques, islamistes, laïques, populistes ou liées à l'ancien régime vont devoir s'entendre pour partager le pouvoir, particulièrement au lendemain des législatives du 6 octobre prochain.

« Le prochain président va hériter d'un pays ingouvernable, dit Noomane Raboudi. Mais en même temps, plusieurs candidats se sont engagés à adopter les réformes nécessaires pour sortir de cette impasse. » L'attribution de plus de pouvoir au président fait partie des réformes envisagées, mais représente également un pari dangereux pour un pays qui a déjà connu l'autoritarisme présidentiel.

« Quels que soient les blocages vécus par la Tunisie, il reste que ce que les Tunisiens ont fait et font mérite d'être valorisé et soutenu, ajoute l'universitaire canadien d'origine tunisienne, qui suit avec admiration la transformation politique de ce pays qui pourrait, à terme, inspirer l'Algérie voisine, dont le peuple appelle actuellement au même type de réforme. Ils règlent leurs différends par les boîtes de scrutin alors que le reste du Moyen-Orient règle ça avec des boîtes de munitions. »

Le prochain président va hériter d'un pays ingouvernable. Mais en même temps, plusieurs candidats se sont engagés à adopter les réformes nécessaires pour sortir de cette impasse.

NOOMANE RABOUDI



PETITES ANNONCES

ADDRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

MONTRÉAL
VISITE LIBRE - Dimanche 14h à 16h

5600 rue Roy
Plain-pied, 8 pièces dont une grande salle à manger, terrain + de 6000 pi., rénové, rue sans issue.
469 000 \$

MICHEL BERGERON 514-824-4541
Courtier Immobilier agréé, Re/Max Alliance inc.

VISITE LIBRE Dimanche 14h à 16h

4110 Ch. de Trafalgar
Maison de ville rénovée, 4 chambres, 2 garages.
MLS: 13356727
1 449 000 \$

GRUPE KAUFMAN 514.379.1333
Sotheby's Québec

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT

Contactez
Alexandra Martinez
514 985-3313
amartinez@ledevoir.com

Legault & Legault
courtiers immobiliers
514.272.1010
www.suttonquebec.com

René
Cell. : 514.973.6461

Vincent D.
Cell. : 514.206.9527

Sutton

Groupes sutton - immobiliaria inc. AGENCE IMMOBILIÈRE
1280 avenue Bernard D., bureau 100, Outremont, Qc, H2V 1V9

AHUNTSIC

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

1242 BOUL. GOUIN O.
Superbe condo 2^e étage de duplex détaché. Intérieur entièrement rénové. Très grands espaces de vie, grande fenestration sur 4 faces, 2 chambres (possibilité de 3^e chambre), 2 balcons, 2 stationnements. Verdures et intimité. En face du Parc De La Merci et de la piste cyclable.
396 000 \$, Centris # 16182360

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

PLATEAU MONT-ROYAL

VENDU

3816-3818 RUE DE BULLION
Très beau duplex ancestral (1875) sur la charmante rue de Bullion au cœur du plateau, rénovations majeures dans les dernières années. Double occupation. Unité principale sur 2 étages (style cottage). À deux pas de la rue St-Laurent et de tous les services.
859 000 \$, Centris #17221594

VENDU

OUTREMONT

VENDU

1120 AV. BERNARD #2
Le «Royal York», adresse de prestige située sur la rue Bernard au cœur d'Outremont. Grand condo ayant conservé son cachet d'époque (boiseries, planchers de bois, foyer, portes françaises, plafonds hauts, etc...). Vue sur le parc Saint-Viateur, à distance de marche de tous les services, du métro et du Mont-Royal.
539 000 \$, Centris # 25478803

CÔTE-DES-NEIGES

NOUVEAU

5778 DECELLES
Espace commercial de 855 pi2 dans copropriété principalement résidentielle. Entièrement rénové en 2015. À deux pas de l'hôpital Ste-Justine et du HEC. Bon investissement avec très bon revenu. Garage intérieur inclus avec le local.
235 000 \$ + TPS/TVQ, Centris #16006712

NOUVEAU

B 12 | PETITES ANNONCES

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

DIMANCHE 9 JUIN 13H30 - 14H30

DIMANCHE 9 JUIN 15H00 - 16H00

AU COEUR DU VILLAGE MONKLAND

1770
NDG/CÔTE-DES-NEIGES 5578 av. Notre-Dame-de-Grâce
699 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

PRÈS DE L'ÉCOLE MONT-JÉSUS-MARIE

1350
CÔTE-DES-NEIGES 5830 Place Plantagenet
795 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

PRÈS DE L'ÉCOLE ST-CLÉMENT OUEST

1930
MONT-ROYAL 575 av. Glengarry #203
228 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

RÉNOVÉ | PRÈS DU MÉTRO VILLA-MARIA

3070
NDG/CÔTE-DES-NEIGES 4334 av. Coolbrook
795 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

FACE AU NOUVEAU CAMPUS DE L'UdeM

2690
OUTREMONT 1175 av. Ducharme #202
549 000\$ — courtier: Marc Fragman

PRÈS DU MÉTRO HENRI-BOURASSA

1320
AHUNTSIC 10567 rue Laverdure
997 000\$ — courtier: Georges Bardagi

MAGNIFIQUE JARDIN PAYSAGÉ

2120
MONT-ROYAL 164 av. Carlyle
3 195 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

LES VISITES LIBRES

BARDAGI
équipe immobilière • real estate team

DES PROPRIÉTÉS UNIQUES VOUS ATTENDENT

CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au [Bardagi.com/\[code de 4 chiffres\]](http://Bardagi.com/[code de 4 chiffres])

DISCUTONS SUR MESSENGER

GEORGES BARDAGI
courtier immobilier agréé

514 700-2237 | Bardagi.com |

RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

MARIE SICOTTE
COURTIER IMMOBILIER

VOUS ÊTES À LA *bonne* ADDRESS

514 953 9808
mariesicotte.com

MILLE CARRÉ DORÉ

VILLE-MARIE
1321 SHERBROOKE O, PH | EXCLUSIF
Magnifique unité avec 3 terrasses + 2 stationnements

NOUVEAUTÉ

WESTMOUNT
12 AV. WINDSOR | 1 695 000\$
Magnifique maison de 5 CAC sur une rue tranquille + jardin

NOUVEAUTÉ

VILLAGE VICTORIA
459 GROSVENOR | 875 000\$
Charmant haut de duplex rénové avec 3 CAC + jardin

PROJET CHIC SHACK

RÉGION TREMBLANT
À PARTIR DE 319 000\$
Mico-lofts en pleine nature. Phase II maintenant disponible

Aussi simple que ça!

David et Alexandre.com
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.

514.374.4000

3299, rue Beaubien Est, Montréal

LAC BROME

AU BORD DE LA RIVIÈRE - Maison de campagne lumineuse de 2 chambres sur un terrain en pente douce de 1,6 acres, et une vue pastorale! Près du paisible village de West Brome, accès rapide à Sutton, Cowansville, Lac Brome. **268 000\$**

LAC BROME

ATTENTION INVESTISSEURS - Revenus de quatre logis dans Knowlton où la demande est forte mais très peu de vacances. Bâtiment en brique, 100% occupé, à distance de marche du IGA, SAQ, Caisse Pop et Tim Horton's! **325 000\$**

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

450 242-2000
www.loishardacker.com

REALTA
agence immobilière

realta.ca | 514 789 2889

SUR RENDEZ-VOUS contactez-nous!

NOUVEAU PRIX

Outremont 2 800 000 \$
80 avenue Duchastel

NOUVEAUTÉ

Outremont 1 595 000 \$
4 place Duchastel

Outremont 2 099 000 \$
835-839 Dollard

Petite-Patrie 995 000 \$
5699 St-André

Petite-Patrie 755 000 \$
7141 Christophe-Colomb

Petite-Patrie 735 000 \$
7137A Christophe-Colomb

Petite-Patrie 335 000 \$
7139 Christophe-Colomb

Petite-Patrie 335 000 \$
7137 Christophe-Colomb

Le Gardeur 359 000 \$
357 du Village

Repentigny 259 000 \$
248 Champigny

TERRAIN

Morin-Heights 145 000 \$
135 des Cervidés

TERRAIN

St-Adolphe 390 000 \$
Chemin des Verdier

VENDU par l'équipe!

Ahuntsic 1 900 000 \$
85 Somerville

Plateau 329 000 \$
3827 Bullion

Verdun 689 000 \$
429 Henri-Duhamel

Ville Mont-Royal 1 195 000 \$
308 Trenton

Une question de valeurs

“ J'ai fondé REALTA en janvier 2008 sur une promesse: faire du courtage immobilier de façon différente, résolument moderne. Pour nos clients. En faisant de la satisfaction de leurs exigences notre raison d'être. C'est notre image de marque et le fondement de notre succès. C'est une question de valeurs. ”

ÉQUIPE FRANÇOIS BISSONNETTE
courtier immobilier agréé